6
N

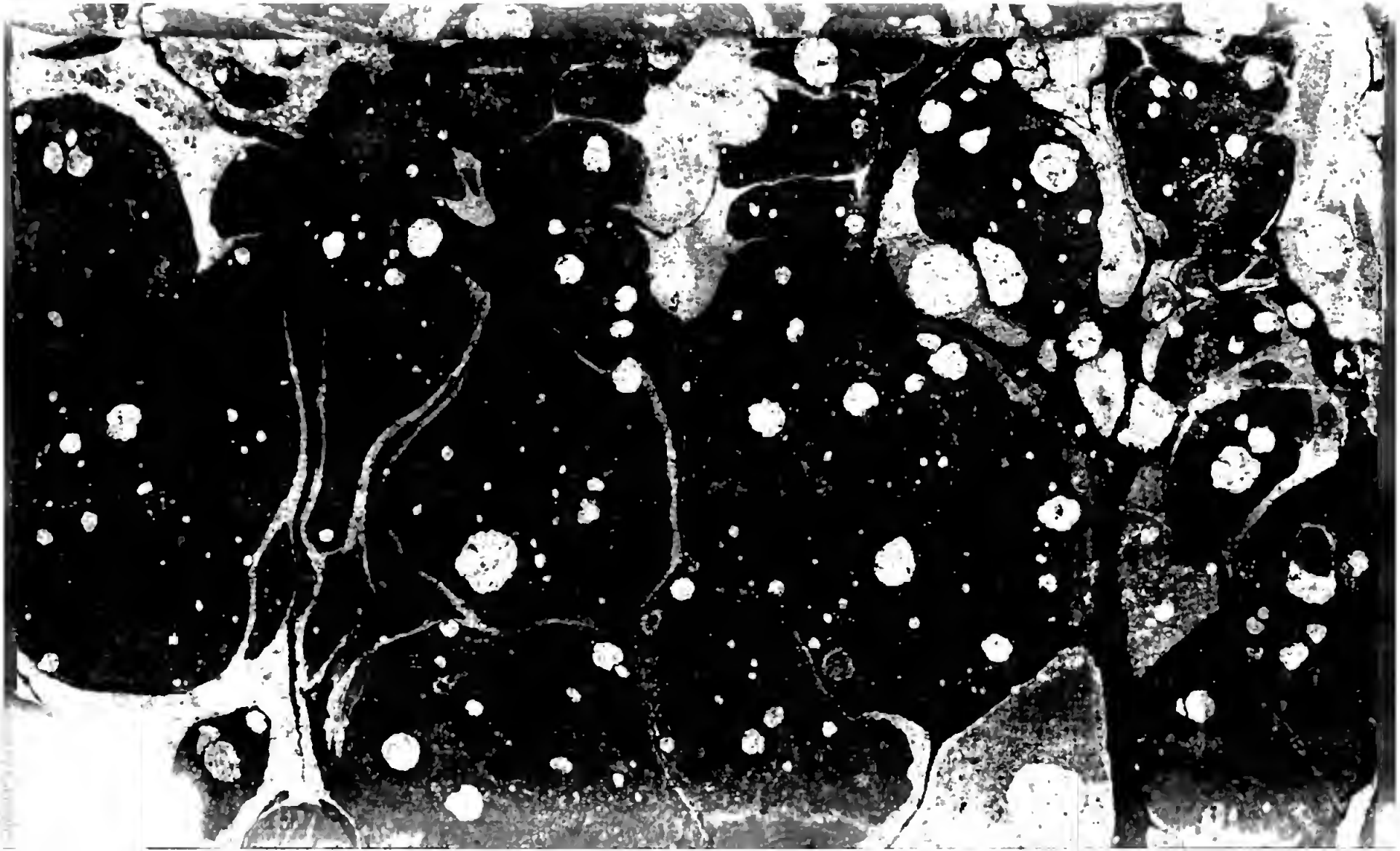

Palat. LXI 64

BIBLIOTHEQUE

UNIVERSELLE

DES DAMES.

Première Classe :

VOYAGES.

Il paroît tous les mois deux Volumes de cette Bibliothèque. On les délivre soit brochés, soit reliés en veau fauve ou écaillé, & dorés sur tranche, ainsi qu'avec ou sans le nom de chaque Souscripteur imprimé au frontispice de chaque volume.

La souscription pour les 24 vol. reliés est de 72 liv., & de 54 liv. pour les volumes brochés.

Les Souscripteurs de Province, auxquels on ne peut les envoyer par la poste que brochés, payeront de plus 7 liv. 4 s. à cause des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. CUCHET, Libraire; *rue & hôtel Serpente, à Paris.*

BIBLIOTHEQUE

UNIVERSELLE

DES DAMES.

VOYAGES.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

1786.

BIBLIOTHEQUE

UNIVERSELLE

DES DAMES.

VOYAGES.

LETTRE XIII.

De Iédo, le 18 Avril 1781.

J'Etois impatient, madame, de vous entretenir de l'hiſtoire naturelle du Japon, perſuadé qu'elle n'aura pas moins d'attraits pour vous que le tableau du gouvernement, de la religion, de la police, des mœurs, des uſages, des ſcien-

ces & des arts que j'ai fait paſſer ſucceſſivement ſous vos yeux. La plupart des voyageurs ſemblent même, dans leurs récits, préférer l'hiſtoire naturelle à toute autre connoiſſance; ſoit que la pareſſe de l'eſprit humain s'accommode bien mieux de ce qui frappe d'abord nos ſens; ſoit auſſi que le merveilleux dans ce genre ait un caractère plus fortement prononcé; ſoit enfin qu'à la vue de l'ordre admirable, qu'une puiſſance inviſible entretient dans l'univers par le mêlange heureux des biens & des maux, notre ame ſoit plus délicieuſement affectée, qu'elle ne peut l'être par la ſingularité ou ridicule ou barbare de nos inſtitutions ſociales.

Dans un empire auſſi grand que le Japon, ſitué dans la partie la plus orientale de l'Aſie, & pour ainſi dire à la ſource même de la lumière, compoſé de trois grandes îles, qui voyent autour d'elles un grand nombre d'autres îles, quelquefois aſſez grandes pour former des gouvernemens & des principautés, diſtribué par ſes ſouverains en près de ſept cens diſtricts; dans un empire enfin travaillé, détruit & retravaillé ſans ceſſe par les feux ſouterrains, étendu ſur une longueur de deux cens ſoixante lieues de France, ſur une largeur qui n'en a jamais moins de ſoixante, & qui, quoique ſéparé du reſte du monde par une mer orageuſe &

toute hériſſée d'écueils, jouit cependant de tout ce qui eſt néceſſaire & même agréable à la vie, vous concevez, madame, que la nature doit offrir une riche variété de productions à ſes habitans, & de faits curieux à l'obſervateur.

D'abord, peu de mers ſont auſſi dangereuſes que celle dont le Japon eſt environné. Aux rochers, aux écueils que l'exploſion répétée des feux ſouterrains a ſoulevés du fond des eaux, & répandus à leur ſurface; aux deux fameux tournans qui ſont la Carybde & la Scylla de ce pays, & dont la poéſie Japonoiſe, comme celle des Grecs & des Latins, ſe plaît à reproduire l'image; aux orages qui ſe ſuivent

& ſe preſſent ſans ceſſe ſous un ciel toujours chargé de tonnerres, il n'eſt pas rare de voir s'aſſocier les trombes ou les typhons.

J'ai vu deux fois, pendant ma traverſée de Kin-Kitau à Nangaſaki, ce météore s'élever & ſervir de point de réunion à la mer & aux nuages. Je l'ai vu, mais non ſans admiration & ſans terreur. Figurez-vous une nuée noire, épaiſſe, qui pouſſée par deux vents impétueux oppoſés l'un à l'autre, prend la forme d'une colonne renverſée de ſoixante à quatre-vingts pieds de hauteur, & quelquefois auſſi, m'a-t-on dit, de cent pieds de circonférence. Sa baſe, c'eſt-à-dire, la partie la plus large regarde le

ciel, & s'unit aux autres nuages qui y flottent, tandis que l'autre extrêmité pesant sur la mer, qu'on voit bouillonner à l'entour, & jetter de l'écume à une grande distance, s'élève & descend inégalement, suivant l'agitation inégale des flots.

Cette colonne est creuse & sans eau, parce que la rapidité du tourbillon pousse hors du centre les parties internes. Tant que dure la violence du vent, cette masse effrayante reste suspendue; mais sitôt que le vent a perdu son impétuosité; & que dans ce repos les parties inférieures de la colonne ne soutiennent plus les parties supérieures, la trombe tombe avec

un bruit épouvantable : & malheur au navire qu'elle rencontre dans ſa chûte ou dans ſon voiſinage : il court riſque d'être englouti, ou de voir du moins tous ſes mâts fracaſſés.

Ce météore inſpire ici un tel effroi qu'on l'y nomme *talſmaki*, c'eſt-à-dire, Dragon d'eau. L'ignorance en effet le prend pour un dragon à longue queue ; mais les bienfaits de la mer ne ſont pas moins curieux que ſes tourments.

Ici, cet élément eſt ſi fécond en poiſſons qu'il ſuffit à la moitié de la ſubſiſtance d'une immenſe population. Il jette ſans ceſſe ſur les côtes une multitude infinie de coquillages ; il nourrit pluſieurs eſpèces

de baleines différentes de nom, de forme & de groſſeur. Les mers ſeules du Groënland en nourriſſent davantage. Pour les prendre, le Japonois emploie le harpon comme nous; mais ſes bateaux petits, étroits, terminés en pointe aigue, & chargés chacun de dix rameurs le rendent plus propre que nous à cette pêche. Auſſi, tous les ans, au mois de décembre, en prend-il quelquefois juſqu'à trois cens, autour des ſeules îles de Firando & de Gotho. Ces monſtrueux cétacées trouvent un ennemi plus dangereux que l'homme, dans un autre poiſſon, qui, ſe gliſſant dans leur gueule, leur dévore la langue & les tue.

Je n'oublierai pas le *furube*, poiſſon venimeux que les Japonois, lorſqu'ils ſont las de vivre, choiſiſſent pour aliment, plutôt que d'employer la corde ou le poignard. Quiconque en a mangé tombe évanoui. Les convulſions & le délire arrivent enſuite ; à ces ſymptômes ſuccède un violent crachement de ſang, & l'on expire. L'uſage en eſt défendu rigoureuſement à tout homme de guerre. Quant aux perles, dont les Japonois ignoreroient encore le prix ſans les Chinois, il s'en trouve de très-belles dans une eſpèce d'huître, nommée *Akoja*, & fort commune dans le golfe d'Omura. Mais celles-ci ſont rares. Les côtes de

de Saikof en fourniſſent d'autres qui ſont en plus grand nombre. Je ne finirois pas, ſi je voulois vous parler des divers coquillages que j'ai rencontrés. Mais comment paſſer ſous ſilence l'ambre gris, le plus délicieux de tous les parfums? Il croît au fond de la mer, ſur les côtes; les baleines l'avalent, & il ſe perfectionne dans leurs entrailles, en s'y durciſſant. Cette matière précieuſe eſt en petite quantité. Il ſemble que la nature en donne d'autant moins que cette ſubſtance eſt plus exquiſe.

L'air eſt pur dans ces climats, puiſqu'on y vit long-tems, que les femmes y ſont très-fécondes, & qu'il y règne peu de maladies. Le

ciel néanmoins eſt inconſtant, l'hyver rigoureux, chargé de neige, & l'été brûlant, pluvieux, ſur-tout au mois de juin & de juillet, que j'entends nommer *Salſuki*, c'eſt-à-dire, les mois d'eau.

La terre enfin préſente de tous côtés des volcans, ſoit enflammés, ſoit éteints. On diroit que ces îles ſont le rendez-vous des feux ſouterrains, tant les éruptions en ſont fréquentes & terribles. Elles ont ſouvent abîmé des villes entières. Iédo fut ébranlé en 1703, & deux cens mille hommes périrent; Méaco, en 1730, & un million d'habitans diſparut en un jour.

De ces feux deſtructeurs & créateurs tout enſemble naît la richeſſe

du genre minéral au Japon, c'eſt à-dire, du ſoufre, qui n'eſt nulle part en auſſi grande abondance; de l'or, dont l'exploitation occupe pluſieurs provinces de l'empire, & qui donne les deux tiers du produit au ſouverain; de l'argent qui paſſe pour le meilleur du monde, & qu'on échangeoit autrefois à la Chine contre l'or, poids pour poids; du cuivre, qui ſuffiroit ſeul pour enrichir le Japonois; & du *Sowa*, mêlange de cuivre & d'or, qui travaillé par l'art ne cède à l'or ni en éclat ni en couleur. L'étain & l'airain ſeroient ici les métaux les plus rares, ſans le fer qui eſt plus rare encore; auſſi les outils de cette dernière matière ſont au plus

haut prix : il n'en eſt point de même du plomb qu'on a cru long-tems peu commun, & qui ne l'eſt pas.

Faut-il vous parler, madame, de cette argile blanchâtre, qu'on tire en abondance des montagnes voiſines de *Suwota*, & qui lavée ſoigneuſement, & pêtrie avec de grands efforts, donnoit autrefois une porcelaine auſſi blanche & auſſi pure que le lait ? Cette vaiſſelle étoit ſi pénible à fabriquer, qu'on diſoit ici en proverbe : *les os humains en ſont un des ingrédiens.* Aujourd'hui cet ouvrage de l'art n'eſt plus de la même beauté, ſoit par la négligence des ouvriers, ſoit même par la perte du ſecret de la préparation.

Le règne végétal n'eſt pas moins digne de votre curioſité. Le mûrier blanc, ou noir, couvre la plus grande partie du Japon, pour alimenter le ver à ſoie. Le *Kadſi*, ou l'arbre à papier, après s'être élevé avec une vîteſſe ſurprenante, & avoir étendu ſes branches fort loin, fournit ſon écorce, non-ſeulement pour la fabrication du papier, mais pour celle des cordes, des mêches, du drap : l'*uruſi* & le *faaſi* croiſſent ſur les collines & les montagnes, & donnent un jus blanchâtre, dont la vaiſſelle & les uſtenſiles, ceux même de l'empereur, ſont verniſſés ſi brillamment, qu'on les préfère alors aux métaux les plus précieux; le laurier à bayes

rouges, ſans avoir dans ſon écorce l'agréable douceur de l'arbre de canelle, lui reſſemble pourtant & par la grandeur & par la figure & par la ſubſtance des feuilles. Le *kus*, ou l'arbre du camphre, occupe à la décoction de ſes racines & de ſon bois, les payſans de la province de *Satſuma* & des îles de Gotho. Deux ſortes de chênes, différens des nôtres, ſont les ſeules qui croiſſent au Japon; les glands de la première, qui eſt auſſi la plus grande, ſe mangent bouillis. Le *juſnoki*, ou l'arbre de fer, ainſi nommé de la dureté de ſon bois, entre dans la conſtruction de toutes les maiſons. Le ſapin & le cyprès peuplent toutes les forêts,

bordent les grands chemins, & perſonne n'eſt en droit d'en couper un ſeul, ſans la permiſſion expreſſe du magiſtrat, qui ordonne même alors de le remplacer ; le *quiri* enfin, grand arbre, dont les feuilles reſſemblent à celles de la bardane, a ſa feuille & ſes trois boutons épanouis, repréſentés dans les armes du Dairi.

Si je paſſe aux arbriſſeaux, vous verrez d'abord le thé, dont la feuille reſſemble à celle du cerifier, la fleur à la roſe des champs, & qui chargé d'un fruit à une, deux ou trois coques, tout au plus, n'occupe que les bordures des champs, & ſe plaît dans les terreins les plus ſtériles. Vous verrez le bambou

qui eſt d'un uſage ſi général dans toutes les Indes ; le *ſtubaki*, dont les fleurs reſſemblent aux plus belles de nos roſes ; le *ſatſuki*, qui porte des lis de couleur violette ou incarnate ; le coton enfin & le chanvre qui croît naturellement dans les lieux les plus incultes.

La végétation n'eſt ni moins variée ni moins brillante dans les eſpèces inférieures.

Les fleurs, au printems, font du Japon tout entier une magnifique décoration, qu'on ne retrouve peut-être la même en aucun lieu de la terre ; mais avec un coloris plus riche que celui de nos jardins, elles manquent de parfums.

Les ſimples plantes croiſſent de même avec une admirable profuſion dans les champs, ſur les montagnes, dans les bois, dans les marais, dans les lieux ſtériles & ſur les côtes mêmes de la mer: toutes, ſans en excepter même celles qui ont un ſuc venimeux, ſoit par leurs racines ou leurs feuilles, ſoit par leurs fleurs ou leurs fruits, ſervent de nourriture aux habitans. Le Japonois eſt de tous les peuples celui qui prouve le mieux que la nature ne produit rien d'inutile.

Quant aux grains, il y en a cinq principaux qu'on appelle du mot général *gokokf*, c'eſt-à-dire, les cinq fruits de la terre, parce qu'ils

faiſoient autrefois la nourriture par excellence. Ces cinq fruits ſont le riz, qu'un de nos enthouſiaſtes à paradoxe, vouloit ſubſtituer au pain en Europe ; l'orge dont l'homme ſe nourrit ici comme les animaux ; le froment qu'on n'eſtime guère ; & deux ſortes de féves qui après le riz ſont l'aliment le plus ordinaire.

Enfin le règne animal offre encore des objets curieux. On y voit dans la domeſticité tous les animaux néceſſaires à l'homme ; le cheval pour les charrois & l'équitation, le taureau pour le labourage, le chien pour la garde des maiſons & des rues ; & le chat, qui eſt auſſi beau que malin, pour

l'amuſement des femmes. Mais ni le porc, ni la chèvre, ni le mouton, que les Portugais & les Chinois y tranſportèrent, n'intéreſſent aſſez le Japonois, pour qu'il aide à la multiplication de ces eſpèces. Dans la ſeule province de *Figen*, il élève quelques porcs uniquement pour les vendre aux Chinois; les deux autres eſpèces qui lui ſont inutiles, parce qu'il n'oſe en manger la chair, & ne ſait pas en travailler la dépouille, ſont devenues ſauvages, autant que les lièvres, les daims & les ſangliers, dont quelques ſectes permettent de manger en certains jours de l'année.

J'ai vu dans les forêts des ſinges à queue courte, à viſage & à dos

rouges, & ſans poil; des ours fort petits, originaires des provinces du nord; des chiens ſauvages qui ont le muſeau grand & ouvert; des *tanukis*, dont le poil eſt d'un brun obſcur, & qui par le muſeau reſſemblent au renard; des renards en grand nombre qu'on croit animés par le diable; des ſouris enfin & des rats, très-multipliés dans ces îles, où même on en élève quelques-uns, en leur apprenant à faire des tours: mais nulle part, elles ne nourriſſent aucun animal carnaſſier, lion, tigre ou panthère, ſoit qu'ils ayent toujours été étrangers à cette contrée, ſoit plutôt que l'homme ſoit venu à bout d'en éteindre la race, comme les

Anglois ont anéanti chez eux la race des loups.

Il me reſteroit à vous parler des inſectes, des reptiles & des oiſeaux, ſur-tout de la fourmi blanche, dont la tête armée de quatre pincettes recourbées & tranchantes, perce tout avec une incroyable rapidité, & qui pour cette raiſon eſt appelée ici *do-toos*, c'eſt-à-dire, perceur; du *fiakus* ou *fibakari*, ſerpent de couleur verte, à tête plate & à dents aigues, dont la morſure donne la mort au bout de quelques heures; du canard, nommé *kinmodſui*, dont le plumage eſt d'une ſi rare beauté, que ne l'ayant vu d'abord qu'en peinture je l'avois pris pour un oiſeau fabu-

leux ; mais tous les voyageurs qui m'ont précédé, *Kœmpfer*, ſur-tout, ne m'ont laiſſé rien à dire, & je ne ferois que les répéter. J'aime mieux finir par la belle mouche de nuit, qu'on prend plaiſir à conſerver ici entre les bijoux les plus curieux. Elle eſt à-peu-près de la longueur du doigt, déliée, ronde, ayant quatre aîles, dont deux ſont tranſparentes, cachées ſous les deux autres, & ſi luiſantes qu'on les croiroit polies par la main d'un artiſte, & embellies exprès d'un charmant mêlange de taches & de lignes bleues & dorées. Cette jolie mouche a fourni aux poëtes Japonois, le ſujet d'une fable non moins jolie, qui explique l'ardeur inconſi-

dérée avec laquelle on voit les mouches ſe brûler à la lumière.

Tous les papillons de nuit, diſent-ils, ſont devenus amoureux de ce charmant inſecte, qui pour ſe délivrer de leurs importunités, leur commande malicieuſement, ſous prétexte d'éprouver leur amour, d'aller chercher du feu pendant la nuit. Ces étourdis, aveuglés par leur paſſion, courent au premier feu qu'ils rencontrent & s'y brûlent.

P. S. Voici vraiſemblablement, madame, la dernière lettre que je vous adreſſerai du Japon. Dans quelques jours, nous repartirons pour Nangaſaki. Je dois y trouver un vaiſſeau chinois tout prêt à faire

voile

voile pour l'île Formoſe. Là, je reprendrai le cours de mes obſervations. Celles que je jugerai les plus intéreſſantes ſeront les ſeules que je prendrai ſoin de vous communiquer. Il faut ſavoir choiſir dans ſes penſées pour être digne de commercer avec un eſprit auſſi cultivé que le vôtre.

LETTRE XIV.

De Tai-wan capitale de l'île Formoſe, ce 2 Juin 1781.

ME voici, madame, dans une île, où l'homme entouré d'une nature féconde, riante & variée, jouit conſtamment d'un air pur, & d'un ciel toujours ſerein. Les Portugais, qui la firent connoître à l'Europe, lui donnèrent avec juſte raiſon le nom d'*Hermoſa*, qui dans leur langue ſignifie belle; celui de Formoſe que nous lui donnons, & qui emprunté du latin ſignifie la même choſe, exprime avec des ſons plus doux à l'oreille la délicieuſe ſituation de ce pays qu'arroſent de

tous les côtés de petites rivières, aux bords deſquelles croiſſent avec profuſion & magnificence tous les végétaux de l'Aſie. Les orangers, les bananiers, les ananas, les figuiers, les abricotiers & les cocotiers s'y montrent en ce moment chargés de tant de fleurs, & ſi agréablement diſpoſés, que je me ſuis cru tranſplanté comme par un charme magique, non pas dans une ſimple campagne, mais dans un vaſte & ſuperbe jardin créé par des mains inviſibles.

Et ce qui pourroit ſervir à prolonger cette illuſion, c'eſt que Formoſe, ainſi que le jardin d'Armide, eſt d'un accès difficile. Autrefois on pouvoit y aborder par

deux endroits; l'un appelé *Takiang*, où flottoient ſans peine les plus gros vaiſſeaux; l'autre appelé *Loulhmen*, dont le fond eſt un rocher couvert à peine de neuf à dix pieds d'eau, même dans les plus hautes marées. Aujourd'hui le premier canal eſt impraticable; les ſables que la mer y charie tous les jours ont forcé la mer de ſe retirer; il ne reſte donc pour tout paſſage que le ſecond canal, dans lequel il ſeroit imprudent de s'engager, ſi l'on ne prenoit pour guides des pilotes accoutumés à le traverſer.

Voilà, madame, ce que la nature a fait pour défendre l'abord de Formoſe : voici ce que la politique y ajoute. La cour de Pekin,

qui la tient ſous ſa domination, y envoie des mandarins chargés d'obſerver ſoigneuſement tout ce qui entre dans l'île, & tout ce qui en ſort. Il n'eſt pas permis aux Chinois même de s'y établir ſans paſſeport & ſans caution, parce que les Tartares ſont perſuadés que celui qui s'en rendroit le maître ſeroit ſans ceſſe en état d'exciter de grands troubles dans l'empire. Auſſi Formoſe eſt-elle défendue par une garniſon de dix mille hommes, ſous les ordres d'un lieutenant général, & de pluſieurs officiers inférieurs, dont la commiſſion eſt triennale, ou plus courte, ſelon les circonſtances.

Raſſurés par cette double défenſe

naturelle & politique, les Chinois ont pu & dû laiſſer cette place ſans fortifications & ſans murailles. D'ailleurs, les Tartares ne renferment point leur courage dans l'enceinte d'un rempart, & ils aiment bien mieux ſe diſtinguer dans une plaine ouverte, que de languir dans une ville aſſiégée.

Toutes les rues de Tai-wan, qui pour la plupart ont plus d'une lieue d'étendue, ſont tirées au cordeau. Les maiſons, dont les toits ſont de paille, & les murs d'argile, ont une ſorte d'agrément pendant les grandes chaleurs, parce qu'alors les rues ſont couvertes de tentes qui cachent le haut des édifices, & ne laiſſent voir dans le bas, que des

boutiques ornées des plus riches marchandiſes.

Formoſe eſt diviſée en deux parties par une longue chaîne de montagnes. La partie occidentale, ſoumiſe aux Chinois, eſt compoſée de deux nations différentes ; des Chinois & des naturels du pays. Les premiers, attirés par l'avidité du gain, y ſont venus de diverſes provinces de la Chine. Après y avoir vainement cherché les mines d'or qui appeloient leur cupidité, ils réſolurent de les découvrir dans la partie orientale, où ils apprirent que la nature les avoit placées. Pour cet effet ils équipèrent un petit vaiſſeau. Ce navire fut très-bien accueilli des habitans qui, quoique

ſauvages, regardoient l'hoſpitalité comme une vertu. Cependant ils ne donnèrent à leurs hôtes aucun des renſeignemens qu'ils deſiroient. Ceux-ci, après beaucoup de ſoins, n'apperçurent que quelques lingots qui ſe trouvoient comme négligés dans les cabanes des inſulaires. Cette vue enflamma l'avarice. Les Chinois feignirent de vouloir témoigner leur reconnoiſſance à ces généreux bienfaiteurs qui les avoient aidés à réparer leur vaiſſeau ; & les ayant enivrés dans un feſtin, ils eurent la barbarie de les égorger pour s'enfuir chargés de quelques morceaux d'or. Dès que cette nouvelle fut répandue, le deſir d'une juſte ven-

nce arma tous les habitans de
côte orientale. Ils entrèrent dans
dominations Chinoises, en pil-
nt les possessions, firent couler
ang des vieillards, des femmes
des enfans, & depuis ce mo-
nt les deux peuples se font une
rre continuelle.

LETTRE XV.

De Tai-wan, le 20 Juin 1781.

J'AI fait, madame, depuis ma dernière lettre, une courſe dans la partie orientale de cette île. Quoique mon ſéjour n'y ait pas été de longue durée, je n'en ai pas moins ſenti une eſtime très-vive pour des hommes vraiment amis de leurs ſemblables. Ces inſulaires m'ont bien prouvé que l'on ne doit jamais ajouter foi à l'opinion des Chinois, quand ils parlent d'une nation étrangère & ennemie. On m'avoit peint comme des hommes féroces, des hommes pour qui l'humanité eſt un devoir; comme des

ommes ſans principes, ſans gou-
ernement & ſans loix, des hom-
es qui portent dans leur ame la
i de la nature, ſource de toutes
s vertus.

Il y a parmi eux une ſi grande
galité de condition, que les noms
maître & de *valet* n'y ſont point
nnus. Ils n'en ont pas moins de
férence les uns pour les autres.
s vieillards y ſont tellement con-
érés, qu'un jeune homme eſt
ligé de s'écarter du chemin pour
ir faire place, de leur tourner
dos par reſpect, juſqu'à ce qu'ils
ent paſſés; & il demeure tou-
ırs en cet état, quand même ils
rrêteroient pour lui parler. Il eſt
ıtile de vous dire que ce ſont

les vieillards qui occupent les premières places, & ſont les premiers ſervis dans les feſtins.

Ces montagnards placés au milieu des mines d'or & d'argent, n'en font aucun cas. Quoique ſans ceſſe en guerre avec les Chinois, ils ſont les plus doux de tous les hommes. Plus chaſtes & plus charitables que ceux de la plaine, ils ne connoiſſent aucuns des vices qui déparent la ſociété ; ils manquent de mot & d'idée pour exprimer l'adultère. Il y a des cantons où les maris ne demeurent point avec leurs femmes ; ils vont les voir pendant la nuit, ſe lèvent de grand matin, & ne retournent point chez elles, pendant tout le jour,

moins qu'elles ne les envoyent ıercher, ou que les voyant paſ- :, elles ne les appellent.

Quand un de ces montagnards ent à mourir, c'eſt pour tout le llage un jour de réjouiſſance. On ace le défunt ſur un échafaud, on ſemble le peuple au ſon du tam- ur ; les femmes apportent du n de riz; & après qu'elles ont bien à la mémoire du mort, elles ſe ettent à danſer ſur une grande iſſe vuide, & façonnée de ma- ère que leurs mouvemens rendent bruit ſourd & lugubre. Elles ıt huit ou dix ſur cette caiſſe, en ux rangs, & dos à dos. Lorſ- elles commencent à ſe laſſer, es cèdent la place à d'autres; &

cet exercice dure plusieurs heures. Le lendemain on allume un grand feu autour du corps, pour le faire sécher : cette cérémonie se renouvelle neuf jours de suite, pendant lesquels on se régale de chair de porc, qui est la nourriture la plus estimée du pays. On prend ensuite le cadavre ; on l'enveloppe dans une natte ; on le laisse pendant trois ans dans un lieu écarté, & on l'enterre dans sa maison avec les mêmes cérémonies de festins & de danses.

Lorsqu'un malade souffre de grandes douleurs, ses camarades savent l'en débarrasser promptement, en achevant de le faire mourir. Ils sont bien éloignés de regarder

omme un acte d'inhumanité, ce ui procure à-la-fois la délivrance le leur ami, & une fête à tout le village.

Ces peuples n'adorent aucun dieu; ils ont même en horreur tout ce qui en réveille l'idée. Ils ne font aucun acte de religion, & ne récitent aucune prière. Cependant le long séjour des Hollandois dans cette île y a répandu quelques notions du vrai Dieu, de la distinction des trois personnes, & de la création du monde. Quelques-uns d'entr'eux m'ont dit que le premier de tous les hommes s'appeloit *Adam*, & la première des femmes, *Eve*; que pour avoir désobéi à Dieu, ils avoient attiré sa colère

ſur eux & ſur tous leurs deſcendans, & que pour effacer cette tache, il falloit abſolument être purifié par l'eau. Vous voyez, madame, que les premiers élémens du ſyſtême religieux de l'Europe ont jetté quelque racine dans l'eſprit de quelques Formoſans, & qu'il ſeroit facile à nos miſſionnaires de créer dans cette île des proſélites à notre Dieu.

LETTRE XVI.

De Tai-wan, le 23 Juin 1781.

QUOIQUE Formoſe ſoit peu éloignée des Chinois, il ne paroît pas, madame, qu'ils l'aient connue avant le quinzième ſiècle; ce qui prouve, en paſſant, leur extrême ignorance en géographie. Un mandarin, revenant de quelques provinces occidentales, y fut jetté par la tempête, & s'y arrêta quelque tems pour prendre des informations ſur la nature du pays & des habitans. Leurs cabanes ruſtiques, leur mépris pour l'or, l'argent, les meubles, les vêtemens, en éloignèrent le Mandarin, comme un Sybarite

auroit fui Lacédémone. Auſſi cette première deſcente n'eut-elle aucune ſuite.

Cent ans après, une eſcadre japonoiſe y entra ſans réſiſtance, & s'y établit. Un vaiſſeau hollandois y fut jetté par l'orage; le pays parut ſi beau, ſi commode au capitaine, qu'il ſollicita des Japonois la permiſſion de bâtir une maiſon à l'entrée du port. Cette maiſon devint un fort conſidérable. On n'en voit plus de trace. Cependant ſon nom ſubſiſte encore; on l'appelle le *fort des cheveux roux*. C'eſt ainſi qu'à la Chine on nomme les Hollandois, comme les hiſtoriens latins appellent nos ancêtres de *grands corps à cheveux blonds*.

Les nouveaux venus chaſsèrent leurs bienfaiteurs, & ſe rendirent maîtres du pays, ſans trouver aucun obſtacle de la part des habitans, ennemis des armes & amis de l'humanité. Un corſaire en expulſa les Hollandois, & gouverna l'île avec le titre de roi qu'il tranſmit à ſes ſucceſſeurs. Le dernier de ceux-ci, attaqué dans un âge encore tendre par des voiſins dangereux, craignant de tomber entre les mains de ſes ennemis, & préférant un eſclavage volontaire à une guerre honorable, réſolut de ſoumettre ſes états à l'empereur de la Chine. Voici la copie du mémoire qui contenoit les offres du jeune prince.

« Lorſqu'abaiſſé aux pieds de votre majeſté, je fais attention à la grandeur de la Chine; lorſque je vois que depuis un tems immémorial elle s'eſt toujours ſoutenue avec éclat; qu'un nombre infini de rois s'y ſont ſuccédés les uns aux autres; je ne puis m'empêcher d'avouer que c'eſt l'effet d'une providence ſpéciale du *Tien*, qui a choiſi votre illuſtre maiſon pour gouverner tout le monde habitable. Le *Tien* n'a fait ce changement que pour perfectionner les cinq vertus, comme cela paroît clairement par le bon ordre & le ſuccès de tout ce que votre majeſté a entrepris.

» Quand je penſe avec humilité à mes ancêtres, je vois qu'ils ont eu

n véritable attachement pour leurs ouverains; qu'en cela ils ont tâché le reconnoître les bienfaits qu'ils ıvoient reçus de la dynaſtie précélente dans un tems auquel ma maion n'en avoit reçu aucun de votre glorieuſe dynaſtie. C'eſt cet attachement à ſon prince qui obligea mon ayeul de ſortir de la Chine, & d'aller défricher les terres incultes de l'orient. Mon père étoit un homme d'étude, qui n'auroit pas oſé s'expoſer ſur le bord d'un précipice : ſemblable aux rois d'*Yelang*, il étoit tout occupé à gouverner & à inſtruire ſon peuple, ſe bornant à ce coin de terre au milieu de la mer, ſans avoir d'autres vues.

» Juſqu'ici j'ai joui des bienfaits

de mes ancêtres : moi, leur petit-fils, je ne ceſſe de leur en témoigner ma reconnoiſſance, en me rappelant continuellement à la mémoire les bienfaits qu'ils ont reçus du ciel, ſans penſer à m'agrandir ſur la terre.

» Maintenant que je vois votre majeſté, ſemblable au ſoleil, qui, par ſon étendue & ſon élévation, couvre toutes choſes, & à la terre qui, par ſa ſolidité les ſoutient; toujours portée à faire du bien, à arrêter les effets de ſa juſtice, fondement ſur lequel elle gouverne la Chine : maintenant que je vois votre majeſté, ſemblable au ſoleil levant, dont la lumière ſe répand dans un inſtant ſur toute la terre,

dès que cet aſtre commence à paroître ſur l'horiſon, & diſſipe dans un moment les légers nuages qui ſe rencontroient ſur la ſurface de la terre; comment oſerois-je penſer à autre choſe qu'à m'appliquer à ma perfection? C'eſt ce que moi, homme étranger, je regarde comme l'unique moyen de vivre content.

» Si je penſois à faire paſſer mes vaiſſeaux du côté de la Chine, j'avoue que je ſerois en faute; mais hélas! de ce ſang qui étoit venu à Formoſe, qu'en reſte-t-il? N'eſt-ce pas comme une foible roſée qui tombe d'elle-même de grand matin, & qui ſe diſſipe dès que le ſoleil paroît? Comment donc oſerois-je entreprendre quelque choſe

contre votre majeſté ? mon cœur lui eſt entièrement ſoumis ; il le proteſte à votre majeſté dans ce placet, & elle en verra l'effet.

» Je connois aujourd'hui que je n'ai pas été dans la bonne voie, & à l'avenir j'oſerai marcher librement à la ſuite du *Kiling*. Je ſouhaite avec paſſion voir le ciel & la terre ne faire qu'un tout. Le pauvre peuple de l'île ne demande pas de pouvoir s'enivrer, ni ſe raſſaſier de viandes. S'il eſt traité avec douceur, il en ſera plus porté à la ſoumiſſion. La nature du poiſſon eſt d'aller dans les endroits où les eaux ſont plus profondes ; elles ne le ſont jamais trop pour eux, & ils peuvent jouir d'une longue vie au

milieu des ondes de la mer. Pour ſerment de tout ce que je repréſente à votre majeſté dans ce placet, que le ſoleil ne m'éclaire point, ſi ce ne ſont là les ſentimens de mon cœur ».

L'empereur répondit à ce mémoire, en ordonnant à celui qui le lui avoit adreſſé, de venir à Pékin. Le jeune prince obéit, & renonça aux honneurs attachés au rang ſuprême, pour aller vivre modeſtement, ſous un titre nouveau, dans une cour étrangère ; & cependant une colonie de Chinois vint s'établir à Formoſe. Ils y bâtirent des villes, & y établirent le gouvernement, les loix & les uſages de leur pays.

LETTRE XVII.

De Tai-wan, le 25 Juin 1781.

C'EST ici, madame, que les beſoins & les deſirs de l'homme ſont aiſément ſatisfaits. Ici on trouve en abondance des fruits délicieux. Ce ſont des oranges, des ananas, des cocos & d'autres productions de l'Aſie; des pêches, des abricots, des figues, des raiſins, & les plus excellens fruits de l'Europe. Mais ce qu'on y trouve de plus exquis, ce ſont des melons d'eau, d'une forme oblongue, quelquefois ronds, dont la chair eſt rouge, & fait les délices de toutes les tables. Ce qu'il y a de plus commun, & de

noins cher, eſt le ſucre & le tabac. amais on ne pourroit perſuader ux habitans, qu'il y a dans un oyaume de l'Europe des hommes lont le métier eſt de vendre un cu, ce qui ne coûte ici que deux leniers.

Toute eſpèce de volaille & de ibier abonde à Formoſe. On n'y oit ni loups ni tigres, ni ours, ni léopards. Les bœufs y ſervent de monture, & ont des ſelles & des brides comme nos chevaux, nais les ſelles plus longues que les ôtres, peuvent être occupées par rois perſonnes.

Bien différente de ces métropoles, qui abſorbent la ſubſiſtance des provinces, Formoſe fournit

des denrées aux autres îles de ſa dépendance. Je ne vous parlerai point de ces îles que je n'ai fait qu'appercevoir ; mais voici un trait que je ne puis vous laiſſer ignorer.

Le roi de Liéou-Kiéou aſſembla les grands de ſon royaume, afin de prendre pour miniſtre celui qu'ils jugeroient le plus digne de cette place. Ils proposèrent le gouverneur d'une ville ; le roi le fit venir, le mit à la tête de ſon conſeil ; & connoiſſant enſuite par lui-même toute ſa capacité, il le déclara monarque, ne ſe réſervant pour lui & pour ſes enfans qu'un médiocre apanage.

Une taille riche, légère & déga-

gée, un teint olivâtre, & des cheveux plats, flottans ſur les épaules; voilà, madame, le portrait des anciens inſulaires de Formoſe. Leurs femmes ſont petites, épaiſſes & robuſtes. L'habillement des hommes eſt une pièce d'étoffe qui leur entoure le corps depuis la ceinture juſqu'aux genoux; mais au nord de l'île, ils ont des habits de peau, en forme de caſaque, ſans manches, comme les dalmatiques de nos égliſes. Ils vont nuds dans une certaine ſaiſon de l'année, perſuadés que ſans cela la récolte ſeroit mauvaiſe. Si pendant ce tems, on a le corps couvert, les habits ſont confiſqués, & le coupable eſt condamné à l'amende. Quelques-uns

impriment sur leur chair des figures grotesques d'animaux, d'arbres, de fleurs; & cette distinction, qui n'est accordée qu'à ceux qui excellent à la chasse ou à la course, leur coûte cher : elle les expose à des douleurs qui leur causeroient la mort, si toute l'opération se faisoit à la fois : ils y emploient des années entières; ce qui rend ce martyre plus supportable. Les pendans d'oreilles, les bracelets, des couronnes composées de petits grains & de plumes de faisans, sont la parure ordinaire des deux sexes. Il est défendu aux hommes, jusqu'à l'âge de dix-sept ans, de porter les cheveux longs. Ils se les coupent au-dessus des oreilles, & s'arrachent la

barbe avec des pincettes de fer. A dix-ſept ans, ils la laiſſent croître, ainſi que leur chevelure. Quand celle-ci eſt de la longueur ordinaire, alors on penſe au mariage.

Ici le plus doux des nœuds n'eſt point un trafic d'avarice. Les Formoſans ne connoiſſent pas l'art de marchander une femme; ils cherchent un cœur & non de l'or. Quand un jeune homme trouve une fille à ſon gré, il ſe rend pendant pluſieurs jours, à ſa porte, avec des inſtrumens de muſique. Si la jeune perſonne approuve ſes ſoins, elle ſe préſente à lui, & les conditions ſont réglées entr'eux. Les parens font les préparatifs de la fête; elle eſt célébrée dans la maiſon de l'épouſe, &

le marié y établit ſa demeure ; ce que le beau-père regarde non comme une charge, mais comme une grande douceur pour ſa famille. Auſſi aime-t-on mieux avoir des filles que des garçons, parce qu'elles procurent des gendres qui, dans la ſuite, ſont le ſoutien & l'appui de la maiſon. Quoique les femmes ſe marient fort jeunes, il ne leur eſt permis d'accoucher qu'à trente-cinq ans. Quand elles ſont groſſes avant cet âge, on immole la victime innocente, en foulant aux pieds le ventre de la coupable. C'eſt non-ſeulement une infamie, mais même un crime de mettre un enfant au monde avant le tems preſcrit : il y a des femmes

qui ſont groſſes pour la dixième fois, lorſqu'il leur eſt enfin permis de devenir mères.

Le riz eſt la nourriture ordinaire de ces inſulaires : quand ils veulent ſe régaler, ils vont à la chaſſe ou à la pêche, & mangent la viande à demi-crue, ſervie ſur une planche, ainſi que tous les autres alimens. Leurs deſirs ne paſſent pas leurs beſoins phyſiques ; & ces beſoins ſont aiſés à contenter. Cette vie ſimple & uniforme leur procure la ſanté & la vigueur du corps ; il ne leur manque que la liberté.

Cependant, quoique ces inſulaires ſoient entièrement ſoumis aux Chinois, ils conſervent encore quelques reſtes de leur ancien gouverne-

ment. Chaque bourg ſe choiſit pour juges trois ou quatre des plus anciens habitans, d'une intégrité reconnue, qui décident avec un pouvoir abſolu tous les différens. Celui qui refuſeroit de ſe ſoumettre, ſeroit chaſſé à l'inſtant, ſans aucune eſpérance de retour; il ne ſeroit pas même reçu dans une autre habitation. Ces magiſtrats changent tous les deux ans; & ceux qui ſortent de charge ſe font arracher les ſourcils & les cheveux des deux côtés de la tête, comme une marque de leur ancienne autorité. Dans les affaires d'importance, ces juges invitent tous les chefs de famille à s'aſſembler dans certains lieux qui leur ſont aſſignés; & ils conférent

entr'eux ſur le parti qu'ils doivent prendre.

On vante beaucoup l'éloquence naturelle de ces vieillards, qui ne ſavent pourtant ni lire ni écrire. Tandis qu'un d'entr'eux porte la parole, les autres obſervent le plus profond ſilence. Après que chaque chef a fini ſa harangue, l'affaire eſt miſe en délibération, & on la décide à la pluralité des voix.

Lorſque le riz commence à mûrir, il eſt défendu aux magiſtrats de manger du ſucre, de boire du vin, & de mâcher du bétel. S'ils manquoient à l'un de ces trois articles, non-ſeulement ils deviendroient l'objet du mépris des peuples, mais encore on eſt perſuadé que les cerfs

& les sangliers ravageroient les moissons. On a la bonhommie de croire dans ce pays barbare, que c'est aux chefs de la nation à donner l'exemple des vertus.

La principale fonction de ces juges est de prescrire la réparation des offenses, non en faisant arrêter les coupables, en les mettant en prison, en les punissant de mort ou d'autres peines corporelles, mais en les condamnant à des amendes plus ou moins considérables, suivant la nature du crime.

Je vous ai déjà dit, madame, que les Formosans détestent même le nom d'un dieu. Cependant comme les peuples les moins instruits aiment à se donner un avenir quelconque,

conque, ceux-ci croient qu'après cette vie, les ames paſſent ſur un pont fort étroit, ſous lequel eſt un canal rempli d'immondices. Ils croyent que les méchans y tombent & y languiſſent éternellement. Les bons au contraire, entrent dans un ſéjour délicieux, dont ces inſulaires parlent à-peu-près comme les poëtes grecs & latins de leurs champs éliſées. Ce qui damne les habitans de Formoſe, ce n'eſt ni le vol, ni le meurtre, ni la fornication : ce dernier crime n'eſt regardé que comme un ſimple badinage. Mais ce qui paſſe pour une faute irrémiſſible, c'eſt d'avoir porté des habits de ſoie dans un tems où il falloit n'en avoir que

de coton ; d'avoir mis au monde des enfans avant l'âge de trente-cinq ans, de ne les avoir point fait avorter ; & ſur-tout d'avoir couvert dans une certaine ſaiſon, ce que les Européens ne montrent jamais ſans indécence.

LETTRE XVIII.

De Canton, le 1 Juillet 1781.

J'ARRIVE, madame, dans cet empire si vaste, si ancien & si célèbre. A ces mots vous reconnoissez la Chine, que les écrivains de notre siècle ont exaltée & dénigrée tour-à-tour. Les uns entassant mensonges sur mensonges, nous l'ont représentée comme la merveille du monde; d'autres plus outrés encore, en niant ou dénaturant ce qu'il a de respectable dans sa législation, ont exagéré ses défauts, ses abus, critiqué ses arts, ses mœurs, & nous ont peint le gouvernement chinois, comme le plus méprisable

des gouvernemens, & ce peuple antique, comme le plus misérable de tous les peuples.

Pour moi, madame, qui me défie également du blâme & de la louange, je veux voir par mes yeux, avant de me permettre une opinion. Comme pour parler d'une nation, il faut, je crois, avoir vécu avec elle, & l'avoir étudiée, je vais d'abord parcourir les provinces de cet empire. Après vous avoir peint les objets sensibles à la vue, je vous ferai part de mes idées sur la constitution, les mœurs & les usages des Chinois. Si mes observations n'ont pas le mérite de la singularité, elles auront du moins la vérité pour elles : je me

flatte, madame, que dans un siècle comme le nôtre, vous apprécierez justement ce mérite, qui pouroit bien être une vertu dans un voyageur.

LETTRE XIX.

De Canton, le 3 Juillet 1781.

VOULEZ-VOUS, madame, connoître Canton ? Figurez-vous une cité immenſe, qui eſt comme un compoſé de trois villes différentes, ſéparées par de hautes murailles, & qui égale Paris en circuit & en population. Les rues en ſont longues, aſſez étroites, alignées & bien pavées. Les maiſons ſont fort ſerrées ; & l'on y a ménagé le terrein avec beaucoup d'économie. La plupart ne ſont conſtruites que de terre, avec des accompagnemens de brique, & une couverture de tuile. La ville des Tartares, qui eſt du côté du nord, a de grandes

places vuides, & n'eſt d'ailleurs que médiocrement peuplée ; mais du centre juſqu'à la ville Chinoiſe, elle eſt bien bâtie, coupée par de belles rues & ornée d'arcs de triomphe. Le palais où s'aſſemblent les lettrés, celui du Vice-Roi, du général des Troupes, & de quelques Mandarins, ont une ſorte de magnificence, mais bien différente de celle que nous connoiſſons en Europe. On voit d'aſſez beaux temples environnés de cellules de Bonzes, qui ſont les religieux du pays. La ville Chinoiſe n'a rien de remarquable, à la réſerve de quelques rues bordées de riches boutiques du côté de la rivière ; le fauxbourg qui eſt à

l'oueſt eſt mieux peuplé, & de la plus belle apparence. Ses rues dont le nombre eſt infini, ſont couvertes de tentes à cauſe de la grande chaleur ; & comme ce quartier eſt rempli de marchands, on croit, en les parcourant, ſe promener à Paris dans la rue Saint-Honoré.

En général, Canton eſt ſi plein de monde, qu'on y eſt arrêté à chaque pas. Les gens, qui vont en chaiſes à porteurs, font courir devant eux un homme à cheval qui débarraſſe le paſſage. Le peuple qui remplit les rues, & ſur-tout les porte-faix, ont les pieds, les jambes, & quelquefois la tête nuds. D'autres ſe la couvrent avec de grands chapeaux de paille d'une

figure bizarre pour ſe garantir du ſoleil ; ils ſont tous chargés de quelque fardeau ; car on ne ſe ſert ni de voitures, ni d'animaux pour porter ce qui ſe vend ou ce qui s'achète.

Au bout de chaque rue eſt une barrière qui ſe ferme auſſi-tôt que le jour diſparoît. Tout le monde eſt obligé alors de ſe tenir dans ſa maiſon, & cette police qui entretient la tranquillité dans les plus grandes villes, eſt en uſage dans toute la Chine.

Le matin, quand les portes s'ouvrent, & le ſoir, avant qu'on ne les ferme, la foule de ceux qui entrent & qui ſortent eſt ſi grande, qu'on eſt obligé d'attendre un tems conſidérable pour paſſer à ſon tour.

Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que dans ce nombre d'allans & de venans on ne rencontre pas une femme.

Les habitans de Canton ſont laborieux, actifs, intelligens; quoiqu'ils ayent peu de vivacité pour l'invention, ils imitent avec une facilité ſurprenante les ouvrages que leur montrent les Européens, & exécutent avec une même adreſſe tous les deſſins qu'on leur donne. L'argent qu'on y apporte des pays les plus éloignés y attire des marchands de toutes les provinces; & l'on trouve dans cette ville ce qu'il y a de plus curieux & de plus rare dans tout l'empire.

LETTRE XX.

De Canton, le 6 Juillet 1781.

TOUT ce que j'ai lu ſur la Chine, m'inſpire tant de vénération pour ſes habitans, tant d'envie de les connoître, que je viſite ſans ceſſe les lieux les plus fréquentés, dans l'eſpérance, parmi cette foule d'étrangers qui abordent ici de toutes les parties du monde, de trouver quelqu'un qui ſatisfaſſe mon empreſſement. Hier, tout occupé de cette idée, je vis venir à moi un homme dont le viſage ne m'étoit pas inconnu; c'étoit en effet un Prêtre des Miſſions étrangères, qui avoit été mon camarade de col-

lège. Il étoit établi depuis quelque tems à la Chine, & étoit venu à Canton pour des affaires relatives à ſa miſſion. Il eſt inſtruit des uſages & de l'hiſtoire du pays; & dans ces climats éloignés, je reçois de lui les ſecours & les éclairciſſemens dont j'ai beſoin.

« Quand vous aurez vu, me dit-il, toutes les villes de la Chine, vous remarquerez entr'elles une ſi grande reſſemblance, que c'eſt preſqu'aſſez d'en avoir connu une pour ſe former une idée générale de toutes les autres. La figure en eſt quarrée, du moins autant que le terrein l'a permis; douze grandes rues qui ſe croiſent la coupent du midi au ſeptentrion, & du levant

vant au couchant. Le centre forme une place d'où l'on apperçoit les quatre portes. Chaque portion du quarré eſt encore coupée par de longues rues, les unes fort larges, les autres plus étroites, bordées de maiſons qui n'ont que le rez-de-chauſſée, ou tout au plus un étage. Un foſſé, un rempart, une forte muraille, & des tours forment l'enceinte des villes Chinoiſes, de celles même qu'on appelle *Villes de guerre*. Les habitans n'ont point ſuivi le modèle de nos places fortes, même depuis qu'ils font uſage du canon.

» Dans l'intérieur de la cité, on voit d'autres tours fort hautes, & qui le paroiſſent encore davantage par le peu d'élévation des maiſons,

Dans les rues on trouve des arcs de triomphe, des temples assez beaux, des monumens en l'honneur des grands hommes de la nation, & des édifices publics, plus remarquables par leur étendue que par leur magnificence. Les boutiques sont ornées de porcelaine, d'ouvrages vernissés & d'étoffes de soie. Devant chaque porte est exposé, en forme d'enseigne, un écriteau de bois enluminé, & enchassé proprement dans une bordure, sur lequel sont marquées en gros caractères les différentes sortes de marchandises dont les boutiques sont pourvues. On y voit le nom du marchand avec cet écriteau : *Il ne vous trompera pas.* Ces tableaux,

hauts de ſept à huit pieds, & poſés ſur un piédeſtal à égale diſtance devant les maiſons, forment une perſpective auſſi agréable que ſingulière : c'eſt même en cela ſeul que conſiſte preſque toute la beauté des villes chinoiſes.

» L'empire en contient plus de quinze cens, continua le miſſionnaire, ſans y comprendre une quantité innombrable de forts, de citadelles, de bourgs & de villages, dont on peut dire que toute la Chine eſt couverte. Pluſieurs de ces bourgades, auſſi vaſtes & auſſi peuplées que les plus grandes villes, ſont fermées par des murailles de terre, ordinairement fort baſſes. Les maiſons ſont auſſi de terre bat-

tue, & de très-vile apparence, & vous voyez que celles des villes ne ſont guère plus magnifiques.

» Les Chinois condamnent la multiplicité de nos étages, & tremblent de peur, quand on leur parle de la hauteur de nos eſcaliers. Une autre différence encore plus ſenſible eſt la manière dont les fenêtres ſont diſtribuées. Ils n'en ont point du côté de la rue, pour ne pas, diſent-ils, ſe donner en ſpectacle. Ils élèvent même derrière la porte d'entrée un petit mur à hauteur d'appui, & y poſent une eſpèce de paravent de bois, pour ôter à ceux qui entrent la vue de ce qui ſe fait dans les appartemens.

» Le gouvernement, pourſuivit le

miſſionnaire, eſt à-peu-près le même dans toutes les capitales de la Chine : & ce que vous voyez ici ſe paſſe également dans les principales villes du royaume : ſeulement le nombre des officiers y eſt plus ou moins conſidérable, ſelon l'étendue de leur département. Le premier eſt le commandant général de la province ; il eſt auſſi receveur des deniers qui ſe perçoivent ſur le ſel, & dont il rend compte au ſurintendant des finances, qui eſt à Pékin. Le commandant général de la province de Canton a pour ſa garde & à ſa diſpoſition, cinq mille hommes de troupes. Sa réſidence ordinaire eſt la ville de Tchao-Quinq, diſtante de vingt

lieues de celle de Canton, où il ſe rend lorſque des affaires importantes l'y appellent. Le ſecond officier eſt le lieutenant général de police, & le grand tréſorier des douanes, tant de mer que de terre. Il eſt également comptable au ſurintendant des finances; ſa garde eſt de trois mille hommes, & il réſide à Canton même. Le troiſième & le quatrième ſont les deux préſidens, l'un de l'examen qui a lieu tous les trois ans, pour ceux qui aſpirent au degré de Licencié, & l'autre de celui qui ſe fait tous les dix-huit mois, pour le Baccalauréat. Ces examens finis, les deux officiers s'en retournent à Pékin.

» Le cinquième Mandarin qui réſide à Canton, eſt l'intendant de la province, & le receveur général des impôts qui ſe lèvent ſur les terres. Chaque gouverneur de ville eſt obligé de lui faire tenir régulièrement les deniers de ſon diſtrict; & l'intendant les ayant raſſemblés, les envoie au ſurintendant, après avoir retenu ce qu'il faut pour payer les charges publiques. La levée de ces deniers ſe fait dans un très bon ordre : il en eſt de même des douanes, de la taille, de la gabelle, &c. On ne voit point de traitans inſolens, de fermiers avides, de commis brutaux & violens, qui foulent le peuple par des exactions injuſtes & criantes. Chaque

année, au tems de la moiſſon, les champs ſont meſurés & taxés en raiſon de leur produit réel & viſible. Soit que les Chinois n'ayent pas dans le caractère cette mauvaiſe foi dont on les accuſe, ou que, ſemblables à pluſieurs des peuples anciens, ils ne ſoient infidèles & trompeurs qu'avec les étrangers, le gouvernement prend aſſez de confiance en eux, pour ne pas les vexer & les moleſter par des recherches & des viſites importunes. L'unique peine qu'on impoſe aux contribuables trop lents à s'acquitter des charges publiques de l'impôt, eſt qu'on envoie chez eux des vieillards, des infirmes, & des pauvres pour y

vivre à leurs dépens, juſqu'à ce qu'ils aient payé leur dette à l'état. C'eſt la commiſération, c'eſt l'humanité, qu'on va ſolliciter dans le cœur du citoyen, par le ſpectacle de la misère, par les cris & les pleurs de la faim, & non pas révolter ſon ame, & ſoulever ſon indignation par la violence des ſaiſies, par les menaces d'une ſoldateſque inſolente, qui vient s'établir à diſcrétion dans une maiſon ouverte aux cent bouches du fiſc.

» Le ſixième officier eſt le grand magiſtrat pour les cauſes capitales, ou le lieutenant criminel. Il envoie ſon jugement au tribunal qui décide ſouverainement à Pékin de

ces ſortes d'affaires, & qui, après l'avoir examiné, en fait ſon rapport à l'empereur. Ce prince ratifie la ſentence, la commue, ou fait grace au coupable. Il eſt très-rare de voir dans ces ſortes de places des juges dont on corrompe l'intégrité; parce que leur conduite & les plaintes du peuple ſont examinées avec l'attention la plus rigoureuſe. Si quelque magiſtrat eſt convaincu d'injuſtice, il eſt condamné à perdre la vie ou au moins ſa charge, & déclaré incapable d'en poſſéder jamais d'autres. Tous les procès ſe vuident gratuitement; les juges civils & criminels ont des appointemens ſuffiſans, & n'oſent rien exiger

des parties. On ne connoît par conſéquent, ni les épices, ni les honoraires. Les pauvres peuvent pourſuivre leurs droits, ſans crainte d'être opprimés par des adverſaires riches & puiſſans.

» Outre ces officiers, il y en a d'autres qui leur ſont ſubordonnés dans leur département; & ceux-ci ont également des ſubalternes qui partagent avec eux les ſoins de l'adminiſtration. Tous ces Mandarins ont encore dans les villes & dans les villages, pluſieurs commiſſaires établis pour veiller à tout ce qui ſe paſſe, afin que ſur leur rapport ils puiſſent avec plus de facilité y pourvoir par eux-mêmes, & maintenir par-tout le bon ordre

& la tranquillité, qui ſont l'objet principal du gouvernement.

» Le directeur des poſtes vient enſuite ſur les rangs. Elles ſont réglées à-peu-près comme en Europe. A chaque borne, qui marque environ une lieue de France, il y a des couriers qui font une diligence incroyable; & à chaque huitième borne, on trouve des maiſons royales & publiques, où logent les officiers de diſtinction, qui y ſont reçus aux dépens de l'empereur. On leur fournit des voitures & toutes ſortes de commodités. Ces poſtes ont été établies pour le ſervice de la cour; & c'eſt le prince qui fait les frais des chevaux qui ſont toujours en très-grand nombre; mais

les particuliers ne laiſſent pas d'en profiter également ; en donnant une petite rétribution au directeur, ils ſont sûrs que leurs dépêches ſont exactement rendues.

» Après le dénombrement des magiſtrats & officiers de police, il eſt à propos de vous parler auſſi des officiers militaires ou mandarins d'armes, tartares & chinois, qui portent tous la marque de leur dignité. Le premier officier de la milice chinoiſe commande les troupes de ſa nation dans chaque province ; celui de Canton ne réſide point dans cette capitale, comme le général tartare, mais dans une des autres villes du premier rang, & il a ſous ſes ordres cinq mille

hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. Il y a d'autres officiers généraux employés dans la province : ils commandent à différens corps de troupes, qui, réunies à celles dont je viens de parler, compoſeroient dans la ſeule province de Canton une armée de plus de trente mille combattans.

» Le général tartare eſt le ſeul qui tienne ſes troupes dans le lieu de ſa réſidence. Son quartier forme dans l'enceinte même de la plupart des capitales, comme une ville ſéparée, & environnée de murailles. Les généraux chinois diviſent les leurs dans toutes les places de la province. Celle de Canton contient dix villes du premier ordre, neuf

du ſecond, & ſoixante du troiſième, qui, ſuivant l'importance de chacune, ont toutes une garniſon ſuffiſante pour contenir le peuple dans le devoir.

» Les garniſons chinoiſes diffèrent des nôtres, en ce que les ſoldats qui les compoſent, ne ſont pas ambulans comme en France; ce n'eſt point tantôt un régiment, tantôt un autre, qui garde telle ou telle ville; mais les mêmes ſoldats demeurent quelquefois vingt ans de ſuite dans un même endroit. Ces troupes ſont dans des lieux ſéparés du reſte des habitans: elles ont des eſpèces de caſernes, dans l'enceinte deſquelles chaque ſoldat a ſa maiſon; ſur le devant eſt une

petite cour, & par derrière un petit jardin : la cour & le jardin ſont à-peu-près de la même grandeur que la maiſon. Il faut qu'il y ait de quoi loger un ſoldat, ſa femme & ſes enfans : car les gens de guerre, comme le reſte du peuple, ſont preſque tous mariés. De plus, les maiſons ne communiquent point les unes aux autres ; elles ſont ſéparées par des murailles de la hauteur de ſix à ſept pieds, afin que les femmes ne ſoient pas vues dans la liberté de leurs ménages ; car c'eſt ici une eſpèce de crime à un homme de regarder la femme d'autrui.

» Quand un officier civil ou militaire a fait quelque bonne action, qui mérite qu'on y ait égard, il en

eſt auſſi-tôt récompenſé par une *note honorable*. Ces notes ſe donnent aux premiers mandarins par les cours ſouveraines; & aux mandarins ſubalternes, par les vice-rois. Un magiſtrat qui aura bien jugé une affaire difficile, un colonel qui aura bien exercé ſa troupe, recevront une *note honorable*; comme un écolier qui a bien fait ſon thême gagne un *point de diligence*. Quatre de ces notes valent un *degré* qui ne s'accorde que pour des actions importantes. Ces degrés ſont inſérés dans un catalogue que l'on envoie à la cour; & ſi ce magiſtrat, ſi ce colonel viennent enſuite à commettre quelques fautes, au lieu d'être privés de

leurs emplois ou de leurs appointemens, on efface du catalogue un ou plusieurs degrés ; ainsi que le retranchement de quelques *points de diligence* sauve à l'écolier une plus forte punition.

» Outre l'utilité de ces notes, elles sont encore si glorieuses, que les mandarins ne manquent jamais d'en faire mention parmi leurs titres ; *moi, premier mandarin de telle ville, honoré de six notes.* Telle est la superbe inscription qu'ils mettent à la tête des ordres qu'ils envoient aux peuples de leur département. Un mandarin à qui on auroit retranché deux ou trois de ces notes, seroitégalement obligé de le marquer dans tous les ordres qu'il publie ».

"Après pluſieurs autres obſervations, le miſſionnaire, dont les affaires vont être bientôt terminées, m'a propoſé de me rendre avec lui à Pékin. J'ai accepté cette offre avec d'autant plus de plaiſir qu'il m'a promis de me faire traverſer les principales provinces de cet empire. Le jour de notre départ eſt très-prochain, ſans cependant être fixé: en conſéquence, je vais faire mes petits arrangemens: car quoi que vous en diſiez, madame, je ne voyage pas comme ces héros de romans, qui, avec des tréſors & des pierreries, manquent d'habits, de linge & de vivres.

LETTRE XXI.

De Pékin, le 15 Septembre 1781.

JE vais, madame, vous rendre compte de ce qui s'eſt paſſé pendant notre route : vous ſaurez d'abord que nous avons eu pour compagnon de voyage un mandarin qui alloit ſolliciter une place importante auprès de l'empereur. La ſociété de ce militaire nous a été auſſi utile qu'agréable. Avec la patente ou le billet de poſte dont il s'étoit muni, nous avons trouvé toutes ſortes de ſecours. Cette patente conſiſte en une feuille de papier, imprimée en caractères tartares & chinois, & ſcellée par le tri-

bunal ſouverain de la milice. Elle ordonne aux bureaux de fournir, ſans délai, un certain nombre de chevaux, avec ce qui eſt néceſſaire pour la ſubſiſtance du mandarin & de ſa ſuite; de le loger dans les hôtelleries publiques; & lorſqu'il eſt obligé de prendre la route d'eau, de lui procurer des barques, & les autres choſes dont il peut avoir beſoin. Le ſceau imprimé ſur cette patente a trois pouces de largeur en quarré, ſans autre caractère que le nom du tribunal, & de ſes principaux officiers.

La sûreté, l'embelliſſement & la commodité des grands chemins m'ont paru avoir fixé d'une manière particulière l'attention du

gouvernement. Ces chemins ſont d'ordinaire fort larges, bien unis & pavés. Dans pluſieurs provinces on a pratiqué des paſſages ſur les plus hautes montagnes, en applatiſſant leurs ſommets, en coupant les rochers, en comblant les vallées & les précipices. Les canaux, dont le pays eſt traverſé, ſont bordés de quais; & dans les parties marécageuſes, on a élevé de longues digues pour la ſûreté des voyageurs. Il y a des endroits où les grands chemins ſont comme autant d'allées, qui me rappeloient ſans ceſſe ces belles routes de France, monumens à jamais glorieux du règne de Louis XV. D'autres ſont enfermés entre deux murs fort

élevés, pour empêcher qu'on n'entre dans les campagnes. Ces murs, dans les lieux de traverſe, ont des ouvertures qui aboutiſſent à différens villages.

Les mandarins de chaque diſtrict ont ordre de veiller à l'entretien des chemins, & la moindre négligence eſt punie avec ſévérité. Un de ces officiers n'ayant pas fait aſſez de diligence pour réparer une route par laquelle l'empereur devoit paſſer, aima mieux ſe donner la mort, que de s'expoſer à un châtiment inévitable, que nos intendans trouveroient bien moyen d'éviter, s'ils étoient dans le même cas.

Dans les endroits fréquentés, on rencontre, de diſtance en diſtance,

tantôt des tours ſurmontées de guérites, pour y loger des ſentinelles; tantôt des monaſtères de bonzes où l'on exerce l'hoſpitalité; tantôt des repoſoirs, en forme de grottes où les voyageurs peuvent ſe mettre à l'abri de la pluie, du froid ou de la chaleur. Ces hoſpices agréables & commodes ſont ordinairement bâtis par de vieux mandarins, qui, retirés dans leurs provinces, cherchent à ſe rendre recommandables par des ouvrages utiles au public.

Les ſentinelles ſortent de leurs corps-de-garde, & ſe mettent en rang quand un officier de marque doit paſſer ſur cette route. Comme la campagne eſt couverte de grands

chemins,

chemins, à chaque inſtant on apperçoit quelques-unes de ces tours: auſſi les voleurs ſont-ils très-rares à la Chine, & n'ôtent preſque jamais la vie à ceux dont il leur ſuffit d'avoir la bourſe.

Ces mêmes tours ſervent auſſi à marquer les diſtances d'un lieu à un autre, & indiquent les noms des principales villes. Les ſentinelles ſont encore chargées de porter les lettres de la cour, & les font paſſer de main en main juſqu'aux gouverneurs des villes & des provinces.

La première ville de la province de Canton, dans laquelle nous nous arrêtâmes, ſe nomme *Chao-Tcheou-Fou*. Il eſt à propos, madame, de

vous apprendre la ſignification de ces divers noms, que portent un grand nombre d'autres villes de la Chine. Celles qui ſe terminent en *Fou*, ſont des cités du pre ier ordre, qui en ont pluſieurs autres dans leur dépendance. On appelle *Tcheou*, celles du ſecond rang, qui préſident à leur tour ſur de moins conſidérables, nommées *Hien*, ou villes du troiſième ordre.

Les Chinois en comptent d'abord ſept ou huit, qui ſont pour le moins auſſi grandes que Paris; & Pékin le ſurpaſſe de beaucoup par le nombre des habitans. Plus de quatre-vingts villes enſuite ſont comme Lyon, Rouen, ou Bordeaux. Il y en a près de trois cens comme Or-

léans, Reims & Dijon, &c. Les villes du premier ordre ſont celles où réſide un gouverneur en chef: les autres ne ſont ſoumiſes qu'à un ſeul mandarin, quoiqu'auſſi grandes quelquefois & auſſi peuplées que celles du premier rang.

Nous ne reſtâmes pas long-tems à Chao-Tcheou, parce que l'air n'y eſt pas ſain, & qu'il y règne des maladies qui enlèvent quelquefois un grand nombre de ſes habitans. Nous en partîmes pour viſiter la province de Canton. Près d'un lieu appelé *Nan-Hiong*, nous vîmes, ſur haut d'une montagne, un chemin admirable, qui a plus d'une lieue de longueur, bordé de deux côtés de précipices ef-

frayans; mais comme il eſt fort large, on n'apprend point qu'il y ſoit jamais arrivé d'accident; c'eſt la route la plus fréquentée de la Chine, parce qu'elle eſt devenue le paſſage de tout ce qui arrive de l'orient & du midi : auſſi y voit-on autant de monde que dans les rues des plus grandes villes. A côté eſt une eſpèce de temple, érigé à la gloire du mandarin qui l'a fait conſtruire; & plus loin, un monument de pierre, élevé par des marchands, à la gloire d'un vice-roi qui avoit obtenu une diminution conſidérable des droits de la douane.

Ces douanes ſont ici beaucoup moins rigoureuſes qu'en France :

non-seulement on ne fouille pas comme font quelquefois nos commis de la barrière, grossièrement & avec humeur; mais il est même très-rare qu'on ouvre les caisses & les paquets. Si le voyageur est un homme de quelqu'apparence, on ne fait point la visite de ses coffres, & l'on n'exige rien de lui. « Nous voyons bien, disent les gardes, que monsieur n'est point un marchand ». Il y a des lieux où on lève les droits en nature; & l'on s'en rapporte à la déclaration du voiturier. Dans d'autres, on fait payer tant par poids; & cela ne souffre aucune difficulté. On ne visite point les paquets adressés aux gens de la cour.

Ce qui me frappa le plus dans cette province, c'eſt la beauté & la magnificence de ſes ponts. Comme j'en témoignois mon admiration au miſſionnaire : « que direz-vous donc, reprit-il, lorſque vous verrez dans le Fo-Kien, le Quiey-Tcheou, le Chenſi, le Pekéli, les différens chef-d'œuvres que la Chine offre en ce genre ? Il y a des ponts dont le ſol eſt abſolument plat ; c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'y faire des voûtes, on a couché tranſverſalement de longs quartiers de pierre, qui portent ſur des piliers iſolés : j'ai remarqué un de ces ponts qui a au moins deux mille cinq cens pieds de longueur, & eſt ſoutenu par plus de trois cens piliers,

assez élevés pour donner passage à de grosses barques avec leurs mâts & leurs voiles. Les deux côtés sont bordés de balustrades, sur lesquelles on voit, à égale distance, des globes, des lions & des pyramides.

On rencontre communément des ponts de sept, huit ou neuf arches toutes de marbre. D'autres sont ornés aux deux extrémités d'arcs de triomphe, hauts, majestueux, & d'une parfaite exécution. Le pont du fossé qui environne, à Pékin, le palais de l'empereur, est un ouvrage merveilleux; il représente un dragon d'une taille extraordinaire, dont les pieds servent de piliers; le corps forme l'arche du

milieu, la queue une autre, la tête une troisième; la masse entière est de jaspe noir, & toutes ses parties sont si parfaitement jointes, qu'on les croiroit d'une seule pièce.

» Ce qu'on appelle à la Chine le *pont de fer*, est effectivement formé de l'assemblage de plusieurs chaînes de ce métal. Il est bâti sur un torrent dont le lit est fort profond. Sur chaque bord on a élevé deux grands massifs de maçonnerie, d'où pendent plusieurs chaînes qui s'étendent d'une rive à l'autre, & sur lesquels on a jetté de gros madriers. J'ai vu ailleurs se servir de cables au lieu de chaînes, & poser dessus quelques plan-

ches tremblantes & mal assurées. Leur agitation, jointe à la vue des précipices, rend ce passage terrible pour les voyageurs.

» La multitude de ces ponts forme une perspective noble & agréable dans les lieux où les canaux sont en droite ligne. Les Chinois en ont pratiqué d'admirables sur des torrens qui roulent dans les montagnes. Il y en a un qu'ils appellent le *pont volant*, parce qu'il paroît construit dans les airs. Il est d'une seule arche ; ses deux extrémités sont appuyées sur des hauteurs, entre lesquelles une rivière coule dans une vallée très-profonde. Sa longueur a plus de six cens pieds, & la hauteur de l'arche

près de ſept cens. Je n'ai jamais rien vu d'auſſi hardi. Quand je toiſai de l'œil, d'une part, les deux montagnes qu'il rapproche, de l'autre, l'arcade qui, s'élevant avec majeſté du fond de l'abyme, préſente dans l'air un chemin sûr & ſolide, je me ſentis accablé de l'immenſité de l'ouvrage, & fus long-tems à revenir, & de mon admiration pour le pays qui ſe ſignale par de ſi étonnantes merveilles, & de ma honte pour le nôtre, qui eſt ſi loin d'oſer les imiter. Ne pouvant me perſuader que ces victoires remportées par l'art ſur la nature fuſſent dues à des êtres humains, je réaliſois ces chimères orientales, qui ſoumettent

au ſervice de l'homme des génies maîtres des élémens ; je me croyois devant les chef-d'œuvres de ces eſprits tout-puiſſans, que l'on voit dans les Romans Aſiatiques, au coup de baguette d'un magicien, bouleverſer le monde, & changer la face de l'univers.

» Mais la Chine a peu de ponts compatibles à celui de *Fou-tcheou-fou*, capitale de la province de *Fo-Kien*. Le fleuve qui eſt très-large, forme, en ſe diviſant, pluſieurs petites îles, qui ſont unies par d'autres ponts. Le principal offre plus de cent arches bâties de pierres, avec des baluſtrades de chaque côté mêlées de toutes ſortes d'ornemens. L'entretien ſeul de ces

chef-d'œuvres coûte annuellement des ſommes immenſes, que l'état diſtribue toujours avec la plus grande généroſité. Souvent un ſeul particulier, un ſimple Mandarin fournit à une partie de cette dépenſe, dans la vue de procurer à ſa nation des commodités, dont nous n'avons pas même l'idée. En France, un citoyen riche & éclairé, qui formeroit de pareilles entrepriſes, trouveroit dans la jalouſie de ſes compatriotes, preſqu'autant d'obſtacles que la nature pourroit en oppoſer au conſtructeur ».

En quittant la province de Canton, nous arrivâmes dans le Honan, la plus délicieuſe & la plus riante province de l'empire. On la nomme

nomme *la fleur* ou *le jardin de la Chine*. L'univers n'a point de lieu qu'on puiſſe lui comparer. Entre ſes curioſités naturelles, on nous fit remarquer une eſpèce de lac dont l'eau donne un luſtre inimitable à la ſoie; cette propriété y attire un nombre infini d'ouvriers pour les manufactures.

La capitale nommée *Key-Fonga-Fou*, eſt ſituée dans un lieu ſi bas, que la rivière eſt plus haute que la ville. On y a conſtruit des digues qui règnent dans l'eſpace de trente lieues. Elles furent rompues durant un ſiège, & il y périt trois cens mille habitans.

Il n'eſt point de pays où les étrangers ſoient mieux reçus que dans

la province de Chenſi, voiſine de celle d'Honan, ni où les habitans aient plus de douceur & de politeſſe. On prétend que c'eſt la première contrée de la Chine qui ait été habitée ; c'eſt auſſi une des plus fertiles. Elle renferme pluſieurs mines d'or, mais il eſt défendu d'y fouiller pour ne point détourner le peuple des travaux de la campagne.

L'ancienne route, qui, au travers des montagnes conduiſoit à la capitale, eſt un ouvrage admirable, qu'on ne ſe laſſe pas de voir, & qui cauſe toujours un nouvel étonnement. Elle fut achevée avec une diligence incroyable, par plus de cent mille ouvriers

qui prirent le niveau des hauteurs, & firent des ponts pour la communication d'une montagne à l'autre.

Singan, capitale de cette province, eſt une des plus belles villes, des plus grandes & des mieux peuplées de la Chine. On y apperçoit encore les reſtes d'un vieux palais qui ſervoit de demeure aux anciens rois du pays, lorſque ce diſtrict formoit un état particulier. On nous y fit voir un tombeau que les habitans prennent pour celui de *Fo-hi*. Si cette tradition n'eſt pas fabuleuſe, c'eſt ſans contredit le plus ancien monument qui exiſte dans le monde.

En tournant au midi, nous en-

trâmes dans le Se-tchuen arrosé par deux rivières qui ont des propriétés remarquables. L'une procure au velours un lustre & un éclat inimitable; l'autre est très-estimée, par la trempe excellente qu'elle donne aux instrumens de fer.

La province de Quey-Tcheou, où j'entrai au sortir de celle de Se-tchuen, est un pays si pauvre, si stérile, que l'état, loin d'en tirer aucun avantage, est obligé de nourrir le peuple qui l'habite. Ces gens sont peu civilisés, & n'ont presqu'aucune communication avec les autres Chinois. Ils vivent dans des montagnes, à la manière des sauvages, & la plupart ne connoissent point de maître.

Quelle haute idée je pris de la Chine, quand, de cette province miſérable, j'entrai dans le beau pays d'Yun-nan, & que je pénétrai dans l'intérieur de l'empire! Les derniers payſans me parurent avoir plus de politeſſe, d'égards, d'attachement aux bienſéances, de douceur & d'humanité, qu'il n'y en a peut-être en Europe dans la nobleſſe même. La régularité, la grandeur des villes, la ſimplicité dans les maiſons particulières, la magnificence dans les édifices publics, l'extérieur ſage & doux des peuples; le commerce continuel de bons offices, dont les campagnes & les grands chemins donnent le ſpectacle; le bon ordre au milieu

du mouvement, l'induſtrie toujours en activité, l'art de cultiver les terres, leurs productions, l'amour conſtant de la nation pour le prince qui la gouverne, pour les loix qui la dirigent; le reſpect inviolable du monarque pour le droit de propriété de ſes ſujets, pour le contrat ſocial qui l'a mis ſur le trône; d'une part, l'autorité paternelle qui commande avec bonté; de l'autre, la ſoumiſſion filiale qui obéit avec tendreſſe: telles étoient les merveilles que je ne pouvois me laſſer d'admirer, & dont les mœurs Chinoiſes offrent par-tout des exemples.

La province d'Yun-nan eſt arroſée d'une multitude de lacs & de

rivières qui y répandent une fertilité admirable. L'or que les torrens entraînent des montagnes, mêlé avec le ſable, peut faire conjecturer qu'elles renferment de riches mines de ce métal.

Le pays de Hou-quang, placé au centre du royaume eſt ſi fertile en toutes ſortes de grains, qu'on l'appelle *le grenier de l'empire*. Il a preſque la même étendue que la France; & Vou-Chang-Fou, ſa capitale, ne le cède point à Paris pour la grandeur, en y comprenant Han-Yang-Fou, qui n'en eſt ſéparée que par la rivière. C'eſt un des lieux les plus fréquentés & les plus peuplés de l'empire. Han-Yang-Fou n'eſt point inférieur à Lyon;

& ſi vous joignez à ces deux villes huit ou dix mille barques, & cent navires répandus dans l'eſpace de deux lieues, ſur une rivière ſix fois large comme la Seine, vous conviendrez que, pour quiconque obſerve d'un côté, cette forêt de mâts, de l'autre, la vaſte étendue de terrein, couvert d'une infinité de maiſons, l'univers n'a rien, dans ce genre, qui approche d'un ſi beau ſpectacle. Le Kyang, quoiqu'à cent cinquante lieues de la mer, eſt aſſez profond pour recevoir les grands vaiſſeaux, & faire circuler dans ces deux villes toutes les richeſſes de l'état. Le commerce eſt également floriſſant dans celle de Kin-Tcheou-Fou, preſ-

qu'auſſi peuplée que la précédente. La ſituation en eſt ſi importante, qu'il eſt paſſé en proverbe, que qui ſeroit maître de Kin-Tcheou, pourroit diſpoſer en maître de la Chine.

Le Fo-Kyen, quoique petit, eſt regardé comme une des plus conſidérables provinces de l'empire. Sa ſituation favoriſe le commerce qu'elle fait aux îles Philippines, au Japon, à Java, à Siam, &c. Quelques montagnes, couvertes de forêts, lui fourniſſent des bois de conſtruction : d'autres, taillées en amphithéâtres du pied juſqu'au ſommet, & partagées en terraſſes, s'élèvent par étages. On y pratique des réſervoirs, où ſe

ramaſſent les eaux de la pluie ; & ſouvent la rivière même qui baigne le pied de la colline, en arroſe la cîme, par un effet de cette heureuſe induſtrie, qui ſimplifiant & multipliant les machines, diminue le nombre des bras & le travail des hommes.

Je ne paſſerai pas ſous ſilence Tcheou-Fou, capitale de la province de Tche-Kyang. Les habitans donnent à cette ville un nom qui répond à celui de *paradis terreſtre*. Sa figure eſt ronde, contre l'ordinaire de preſque toutes celles de l'empire. Ses rues, qui ne ſont pas larges, ont pour ornemens une infinité d'arcs de triomphe, érigés en l'honneur de ſes plus illuſtres citoyens.

Ces monumens ſont très-communs dans tout le royaume ; & il faut peu de choſe pour les obtenir Qu'un homme parvienne au doctorat, on lui érige un trophée ; ſa famille, ſes amis, ou ſes compatriotes en font les frais. On en élève principalement à la gloire des princes & des guerriers. Ces arcs ont ordinairement trois portes, formées par des colonnes ou par des pilaſtres, ſans chapiteaux & ſans corniches. La friſe eſt d'une hauteur exceſſive, ce qui laiſſe beaucoup d'eſpace pour les inſcriptions & les morceaux de ſculpture, dont ces édifices ſont ornés. Notre architecture gothique ne préſente rien d'auſſi bizarre ; ce-

pendant comme ces ouvrages ſont placés dans les rues à certaines diſtances, ils forment un ſpectacle noble & agréable. On compte plus de douze cens arcs de triomphe élevés en l'honneur des princes, des hommes illuſtres, des femmes célèbres, & des perſonnes renommées pour leur ſcience ou pour leur vertu : objet d'étonnement pour un François qui ne voit dans ſa patrie aucun monument public, érigé à la gloire des citoyens ſavans ou vertueux.

Ce qui rend la capitale de Tche-Kyang une ville délicieuſe, c'eſt le voiſinage de ſon lac. L'eau en eſt ſi pure & ſi claire, qu'on y diſtingue juſqu'aux plus petits ſables.

On a bâti ſur ſes bords des quais pavés de pierre de taille, & de grandes ſalles ouvertes pour la commodité de ceux qui veulent y prendre le frais. La nature a placé au centre du lac, qui a deux lieues de tour, de petites îles, où l'on a conſtruit un temple & des maiſons de plaiſance. Ses rives ſont bordées de monaſtères de bonzes, & d'autres édifices, parmi leſquels eſt un palais pour l'uſage du prince, quand il voyage dans cette partie de l'empire; enfin rien n'eſt comparable à la beauté de tout ce canton: on y voit des plaines d'une prodigieuſe étendue, coupées par une multitude infinie de canaux, cultivées avec art, & ſi unies,

qu'on les croiroit faites au cordeau.

Cette province renferme dans ſon diſtrict quatre-vingt-huit villes, & un nombre conſidérable de bourgades très-riches & très-peuplées. Je ne vous parlerai que de Tchao-King & de Ning-Po. La première ſituée dans une plaine immenſe, eſt, comme Veniſe, bâtie au milieu des eaux. Chaque rue a ſon canal couvert de ponts d'une ſeule arche : les quais qui bordent ces canaux ſont pavés de pierres blanches de ſix pieds de long, & ornés d'arcs de triomphe. Les habitans paſſent pour les hommes de la Chine les plus verſés dans la connoiſſance des loix, & quel-

qu'habile que ſoit un Mandarin, il veut toujours en avoir un chez lui pour ſon ſecrétaire. Tchao-King eſt encore célèbre par le tombeau de l'empereur Yu, lequel, entr'autres ſervices rendus à ſa patrie, reſſerra les eaux de la mer, qui inondoient une partie du royaume.

Ning-Po eſt un port excellent, où ſe fait un grand commerce de ſoie avec Batavia, Siam & le Japon. A vingt lieues de-là, ſont ſituées une infinité de petites îles, les unes habitées par des négocians, les autres par des bonzes qui y ont des temples où l'on va en pélerinage; celles-ci par des Mandarins diſgraciés, qui ne cherchent plus que le repos; & celles-là enfin par des pêcheurs.

Nous quittions assez souvent le chemin de terre, pour voyager sur des canaux. Aux heures marquées pour la visite générale des barques, on voit paroître les officiers de la douane en grand cortège, précédés de fanfares, & annoncés par une décharge d'artillerie. Les uns portent des enseignes, des massues; les autres, des chaînes, des parasols & d'autres ornemens ou symboles de leurs offices. Au milieu d'eux se montre un Mandarin porté par huit hommes, dans une chaise ouverte. A la fin de la procession, il en paroît un autre d'un rang plus considérable, dans une voiture fermée. Les habitans, à son passage, tiennent dans leurs

mains des flambeaux allumés, d'une compoſition odoriférante, tels qu'ils en brûlent devant leurs idoles; & ſe mettant à genoux, ils baiſſent le front juſqu'à terre. Après la marche, les deux Mandarins vont s'aſſeoir dans une galerie ſur le bord de la rivière. On fait paſſer ſucceſſivement toutes les barques devant eux. Les commis reçoivent les noms de chaque patron, les donnent aux Mandarins, leſquels, ſans autre recherche, taxent les barques à proportion de leur grandeur. Tous ces officiers portent ſur l'eſtomac une petite pièce d'étoffe, qui tombant du cou, eſt liée par les côtés, & ſur laquelle on lit quelques caractères chinois.

Dans ces voyages par eau nous rencontrions des écueils qu'on n'évite qu'avec beaucoup d'habileté. Près de ces endroits périlleux, ſe trouve ordinairement un temple de bonzes. Ceux-ci demandent l'aumône aux paſſans, leur promettent des prières, & font voir de longues liſtes de matelots, qui n'ont dû, diſent-ils, leur ſalut qu'à leurs charités.

Le grand fleuve, qu'on appelle la *rivière jaune*, parce que les eaux en ſont épaiſſes & bourbeuſes, offroit à nos regards pluſieurs îles flottantes, qu'on nous dit être l'ouvrage de l'art. C'eſt un compoſé de cannes de bambou, dont le tiſſu eſt impénétrable à l'humidité. Les

Chinois bâtiſſent ſur ce fondement, des huttes, ou de petites maiſons de planches, & d'autres matériaux légers, dans leſquelles ils demeurent, eux, leurs femmes, leurs enfans & leurs beſtiaux. Il y a de ces îles qui contiennent juſqu'à cent familles dont la plupart ſubſiſtent de leur commerce. Elles s'arrêtent des mois entiers dans le même lieu, & on les attache avec des pieux, qui les fixent le long du fleuve.

Nous paſsâmes par pluſieurs villes, où l'uſage n'eſt pas d'annoncer les marchandiſes par des cris, mais par le ſon de différentes ſortes d'inſtrumens qui ſervent à les diſtinguer. Les divers ouvriers ſe font connoître par le même procédé. Les

barbiers, par exemple, s'annoncent au bruit des pincettes, & portent avec eux toute leur boutique ſur un bâton. Le coquemard & le baſſin ſont ſuſpendus d'un côté, de l'autre eſt une ſellette avec les autres uſtenſiles de la barberie.

Dans les endroits où il y a des montagnes & des paſſages difficiles, on trouve de petites maiſons habitées par des bonzes, où du thé toujours préparé vous eſt offert avec autant de politeſſe que de modeſtie. Ces bonnes gens paroiſſoient enchantés de nos petites généroſités; & leurs remerciemens étoient accompagnés de profondes révérences : ſi on ne leur donne rien, ils demeurent immobiles.

Comme nous approchions de la capitale, nous vîmes les deux côtés du chemin bordés de maiſons de plaiſance, avec un large canal devant chaque maiſon, & un pont de pierre pour le traverſer. On n'y trouve point, comme parmi nous, ces immenſes forêts qui, comme vous ſavez, fourniſſent moins de bois qu'elles ne détruiſent de moiſſons, par les bêtes qu'on y renferme pour le plaiſir des grands & les larmes du peuple. Le charme des jardins chinois ſe réduit à une ſituation heureuſe, & à des cultures agréablement diverſifiées. Ils offrent des cabinets agréables, & ſont plantés de cèdres & de cyprès. Enfin cette propreté délicieuſe, qui

annonce de loin la capitale d'un grand empire, ne ceſſe qu'à l'entrée des fauxbourgs.

Le mandarin, qui nous a accompagnés, nous a procuré un logement commode aſſez près du palais impérial. Je vous entretiendrai bientôt de ce palais, ainſi que des curioſités de la ville.

LETTRE XXII.

De Pékin, le 20 Septembre 1781.

JE vais, madame, vous faire connoître le vaſte palais qu'occupe ici la famille impériale. Sa beauté conſiſte moins dans ſon architecture, que dans la multitude incroyable d'édifices, de cours, de tours, & de jardins dont il eſt compoſé. Sur un plan quarré, plus long que large, s'élevent des bâtimens conſtruits de brique, hauts de huit toiſes, couverts de tuiles jaunes & peintes d'un vernis qui a tout l'éclat de la dorure : le toît préſente des lions, des dragons, & des figures de toutes ſortes d'ani-

maux. L'enceinte, fermée par de bonnes murailles, comprend non-seulement la demeure du prince, mais plusieurs autres habitations pour ses ministres, ses officiers, & toutes les personnes attachées à son service. Elle n'a pas moins de cinq quarts de lieue de circonférence, & elle occupe le centre de la ville tartare; car vous saurez qu'à la dernière révolution les habitans de Pékin ayant été obligés de céder leurs maisons aux vainqueurs, ils bâtirent à la hâte une autre cité hors des anciens murs. Ainsi cette capitale est formée de deux villes; celle des tartares & celle des Chinois.

Les femmes & les eunuques habitent

bitent dans l'intérieur du palais ; ce lieu eſt fermé par une clôture particulière ; neuf cours fort vaſtes, qui ſe ſuccèdent, en aërent toute l'étendue. Elles ſe communiquent par de grandes portes, dont chacune a ſa garde. Ces portes ſont voûtées en marbre, & ſurmontées d'un gros pavillon. On les ouvre depuis la pointe du jour juſqu'à la nuit. L'approche en eſt abſolument défendue aux aveugles, aux boiteux, aux boſſus, aux mendians, aux bonzes, en un mot, à toutes ces eſpèces de gens qui peuvent inſpirer du dégoût, ſoit par quelque difformité déſagréable à la vue, ſoit par leur exceſſive malpropreté.

La charpente du toit qui fait le couronnement des pavillons, eſt un aſſemblage confus de poutres, de ſolives, d'appuis diſpoſés en ſaillie les uns ſur les autres, & d'une conſtruction fort bizarre; toutes ces pièces ſont peintes en verd, & ſemées de figures dorées. Les aîles des cours ſont formées, ou par de petits corps de logis ſéparés, ou par de longues galeries. L'appartement du prince donne ſur la dernière cour. Les portiques qui en décorent l'entrée, ſont ſoutenus par de groſſes colonnes d'un bois précieux; tout autour règne une plate-forme pavée de marbre blanc, ornée de baluſtrades, & coupée en divers endroits

par des eſcaliers. Celui du milieu n'eſt qu'une rampe douce & ſans degrés par laquelle perſonne ne monte ni ne deſcend que l'empereur.

Il ſeroit difficile de décrire avec exactitude toutes les parties de cet immenſe palais ; je doute même que cette deſcription, ſans le ſecours d'un plan gravé, pût jamais faire une lecture agréable. Il ſuffit de dire, en général, qu'aucun prince dans l'univers n'eſt logé avec autant de grandeur & de magnificence que l'empereur de la Chine. Auſſi ſes ſujets ont-ils donné des noms ſuperbes aux galeries, aux portes, aux eſcaliers, aux cours, aux chambres, aux ſalles, aux tours, aux

portiques de ce vaſte bâtiment. La *tour ſuprême*, la *porte des mille arches*, la *ſalle de la ſouveraine concorde*, le *portail du ciel pur & ſans tache*, le *portique de la valeur myſtérieuſe*, *&c.* C'eſt ainſi qu'ils diſtinguent les différentes pièces de ce majeſtueux édifice, qui formeroit ſeul une grande ville. La ſalle d'audience a environ cent trente pieds de longueur ſur une largeur à-peu-près égale; les lambris ſont ſculptés, peints en verd, & ornés de dragons dorés; les colonnes extérieures, qui ſoutiennent le toit, ont ſix à ſept pieds de circonférence dans la partie la plus baſſe, & ſont décorés d'un très-beau vernis; les murailles ſont d'une blancheur

éclatante, mais nues, ſans tapis, ſans miroirs, ſans peintures, ſans aucune ſorte d'ornement. Le trône qu'on voit au milieu de la ſalle eſt de la même ſimplicité : c'eſt-là que ſa majeſté reçoit les ambaſſadeurs.

Aux deux côtés du palais, qui n'eſt proprement que pour la perſonne du monarque, on en voit un grand nombre d'autres aſſez beaux, aſſez étendus, pour ſervir de logement à de grands princes. Ils ont auſſi leurs dénominations particulières, & ne cauſent pas moins d'étonnement par leur beauté, leur variété & leur richeſſe. L'un eſt le *palais du ſavoir floriſſant* : l'empereur s'y retire quelque-

fois, lorſqu'il veut s'entretenir avec les ſavans, les conſulter, ou pratiquer les jeûnes qui s'obſervent à la Chine. Un autre eſt appelé le *palais du conſeil de guerre* : on n'y entre que lorſque l'état eſt alarmé par quelque révolte, par les pirates, ou les incurſions des tartares. Un troiſième eſt celui des empereurs morts : ces princes y ſont repréſentés ſur leurs trônes, & vêtus des habits royaux. Ces figures de bois d'aigle ont devant elles des tables ſomptueuſes, des chandeliers, & tout ce qui peut ſervir aux perſonnes vivantes. Dans certains jours de cérémonie, on leur offre pluſieurs ſervices de viandes délicatement préparées. Le *palais de*

La bonté & de la prudence eſt le lieu où l'on rend au ſouverain les honneurs funèbres, immédiatemen après ſon décès. Celui de la *compaſſion & de la joie* ſert de réſidence à l'héritier préſomptif de la couronne, juſqu'à la mort du prince régnant. Le *palais floriſſant de l'union* eſt la demeure des autres fils de ſa majeſté impériale, juſqu'au tems de leur mariage; l'aîné ſe marie dans le *palais des noces royales*; la reine mère réſide dans celui *de la piété*, & les princeſſes dans ceux *de la bonté & du bonheur*. La ſeconde & la troiſième reine, avec les concubines & autres femmes du monarque défunt, tiennent leur cour dans les *palais*

du titre dû, de *longue vie*, & *du repos céleſte*. Quand le prince veut être ſeul avec l'impératrice, il ſe rend dans le *palais de la grande amitié*, ou dans celui de la *place du repos*. Le *palais qui reçoit le ciel*, & celui *de la terre élevée*, ſervent aux plaiſirs que prend ſa majeſté avec les reines du ſecond ordre. Enfin celui de *la vertu abondante*, & un autre appelé *le palais qui enveloppe le cœur*, contiennent les joyaux de la couronne. Tous ces édifices ſont renfermés dans le même enclos.

On voit hors de l'enceinte le *palais de la double fleur*, ainſi nommé parce qu'il a été bâti par un prince qui monta deux fois ſur le trône de

la Chine; & le *palais des dix mille vices*, où un empereur imbécille ſe retira avec des bonzes impoſteurs, pour chercher la médecine univerſelle, & diſtiller l'eau d'immortalité. Dans l'eſpace d'un mois, l'ardeur de la fournaiſe lui cauſa une maladie, dont il mourut en peu de jours. Le *palais de la parfaite pureté* fut conſtruit par les anciens monarques, ſur une montagne artificielle, pour célébrer le quinzième jour de la huitième lune. Celui de *la tour floriſſante* eſt la principale réſidence du ſouverain pendant les grandes chaleurs. Quand il veut prendre le plaiſir de la pêche, aſſiſter aux combats ſur l'eau, ou ſimplement ſe promener, il

choiſit le *palais des dix mille plaiſirs*, ſitué ſur le bord d'un lac. La ménagerie ſe nomme *le palais des murs du tigre*, c'eſt là que ſa majeſté s'amuſe à voir les lions, les ours, les tigres, les léopards, les loups, les ſinges, les paons, &c. & d'autres eſpèces d'animaux qui ſont nourris dans cette enceinte. Les anciens rois ſe rendoient dans le palais appelé la *forteresſe du milieu*, pour y voir faire l'exercice à trois mille eunuques; mais les empereurs tartares ont abandonné cet uſage.

Princes d'Europe, vous avez des palais pour toutes les ſaiſons; mais en avez-vous pour tous vos beſoins, pour toutes vos affections, pour tous vos goûts? en avez-vous

pour la ſanté & pour la maladie, pour la joie & pour la triſteſſe, pour le travail & pour le repos, pour le deuil & pour le plaiſir, pour la paix & pour la guerre, pour la repréſentation & pour la retraite, pour l'amour & pour l'amitié, pour la liberté & pour la contrainte, comme en ont les empereurs de la Chine?

A tous ces palais on peut joindre vingt-quatre hôtels ſuperbes, placés aux environs du château, pour le logement des grands maîtres de la maiſon impériale. Leur emploi conſiſte à prendre ſoin des celliers, des offices, des magaſins, & des domeſtiques employés au ſervice de la cour. Sous le règne

des monarques Chinois, c'étoient encore des eunuques qui occupoient ces différentes places : elles ſont aujourd'hui ſous la direction de ſoixante-douze ſeigneurs tartares, qui ont ſous eux un grand nombre d'autres officiers.

Outre cette multitude de palais, dont pluſieurs feroient honneur à quelques-uns de nos rois de l'Europe, il y a dans la même enceinte un grand nombre de temples qui ont chacun leur deſtination marquée : l'un eſt dédié aux étoiles du nord, que ces peuples implorent pour obtenir une longue vie ; dans un autre, on demande des enfans, des richeſſes & des dignités.

Ces

Ces temples, ces palais, ces hôtels ſont ſéparés les uns des autres par des murs, ſur leſquels on voit régner des fleurs, des oiſeaux, des dragons, & toutes ſortes de figures d'animaux en reliefs. Cet aſſemblage d'édifices, compoſé de pavillons, de galeries, de colonnes, de baluſtrades & d'eſcaliers de marbre; cette multitude de toits, dont les tuiles vernies de jaune, de verd, de bleu, jettent un éclat ſi brillant, qu'au lever du ſoleil on les croiroit d'or pur, émaillé d'azur & de verd; enfin cet amas d'ouvrages & d'ornemens, les ſculptures, les vernis, les dorures, les nattes, les tapis, les peintures, les pavés de marbre ou de porcelaine, forment

un ſpectacle ſi magnifique, que rien au monde ne peut donner une plus haute idée de la grandeur du maître : joignez à cela les cours, les écuries, les offices, les magaſins, les bibliothèques, les jardins, les lacs, les étangs, les parcs, les canaux, les boſquets, avec les bâtimens néceſſaires pour loger toutes les perſonnes employées auprès du prince ; & vous conviendrez, madame, que les plus belles villes d'Europe ſont à peine comparables pour la magnificence & la grandeur à ce vaſte & ſuperbe palais.

Quoique ces différentes parties ſoient d'une architecture aſſez biſarre, on ne peut nier cependant

qu'elles ne faſſent un tout majeſtueux ; mais il ne faut y chercher ni jets d'eau, ni labyrinthes, ni ſtatues de marbre, de bronze, comme dans nos maiſons royales, ni cette élégance, cette fineſſe, cette perfection de travail & de goût, qui mettent nos artiſtes ſi fort au-deſſus de ceux de la Chine. La principale beauté des édifices du pays conſiſte dans la diſpoſition régulière des appartemens, dans la ſtructure de leurs toits, ornés ſur l'arrête d'une plate-bande à fleurons, & retrouſſés par les extrêmités, avec des dragons ſaillans dans les coins. Au-deſſous règne un ſecond toit, auſſi brillant que le premier, & dont les appuis, peints en verd,

ſont ſemés de figures dorées.

Tel eſt l'édifice le plus remarquable de la capitale ; les autres maiſons ſont propres & commodes, mais de la plus grande ſimplicité. Les palais mêmes des mandarins ſont plus conſidérables par leur étendue que par leur beauté. On y voit de grandes cours, d'immenſes galeries, des portes très-maſſives & des appartemens fort négligés. Cette ſimplicité vient moins du goût de la nation, qui naturellement aime le faſte, que d'un ancien uſage politique. Il y auroit du danger à vouloir ſe diſtinguer. On feroit un crime à un mandarin qui feroit bâtir un hôtel trop beau, trop élevé. Les cenſeurs établis par la police

l'accuſeroient devant le prince ; & le moins qu'il pût lui arriver, ſeroit d'être obligé d'abattre ſa maiſon. Les tribunaux de la juſtice ne paroiſſent pas d'une architecture plus recherchée que les logemens des particuliers ; les temples ſont, après le palais impérial, les édifices les plus diſtingués & les plus remarquables. Les murs de la nouvelle ville ſont bas & mal entretenus ; mais ceux de la vieille cité, conſtruits de brique, ont environ quarante pieds de hauteur. Pluſieurs perſonnes à cheval peuvent s'y promener de front ; & l'on y monte par une rampe douce, qui ſe prend de fort loin. D'eſpace en eſpace, on a élevé de groſſes tours quar-

rées. Le foſſé eſt ſec, mais large & profond. Les portes, au nombre de treize, ſont d'une prodigieuſe élévation. Auprès de chaque porte, on voit deux grands pavillons, dont l'un domine ſur la campagne, l'autre ſur la ville; ils ont neuf étages, percés de lucarnes: au bas eſt une ſalle qui ſert de corps-de-garde; & en dehors on a laiſſé un eſpace d'environ ſoixante toiſes, qui forme une eſplanade, entourée d'un demi-cercle de murailles, où cinq cens ſoldats peuvent faire l'exercice.

La ville de Pékin eſt beaucoup plus grande que Paris. Son immenſe étendue répond à la fois au puiſſant monarque dont elle fait la réſi-

dence, & au vaſte royaume dont elle eſt la capitale. Quoique les maiſons ſoient plus baſſes que les nôtres, elles n'en contiennent pas moins de monde; car dix Chinois logent aiſément où trois François ſe trouveroient gênés : d'ailleurs la populace n'a point de domicile dans Pékin; elle occupe les barques dont le port eſt couvert, & qui forment une ſeconde ville preſqu'auſſi peuplée que la première : ajoutez à cela cette foule de payſans qui arrivent tous les jours des villages voiſins, & rendent cette capitale encore plus vivante : ce qui en augmente ſur-tout le mouvement, c'eſt que les artiſans, au lieu de reſter dans leurs maiſons, courent les rues, vont

chercher de l'ouvrage en ville, & portent avec eux tous les inſtrumens de leur profeſſion. Il n'eſt pas juſqu'aux forgerons qui n'aient leur marteau, leur enclume, leur fourneau & leur ſoufflet. Enfin, toutes les perſonnes riches, celles même qui ſont d'une condition médiocre, ſe font ſuivre par les gens qui leur ſont ſubordonnés. Dans ce concours prodigieux, il ne ſe rencontre pas une femme. La multitude eſt ſi grande, qu'on croiroit que toutes les provinces de l'empire y accourent pour quelque ſpectacle extraordinaire. Joignez-y cette quantité infinie de chevaux, de mulets, de chameaux, de voitures néceſſaires, ſoit pour les ap-

proviſionnemens de la ville, ſoit pour l'uſage des perſonnes qui ne vont point à pied. Pour douze ou quinze ſols on ſe fait mener pendant une journée entière à cheval ou ſur une mule. Les voitures ne vont pas plus vîte que les gens de pied; on ne ſe croit pas même déshonoré en ſouffrant que les chevaux cèdent le pas aux citoyens; & l'on ne permet pas que des traitans, des courtiſannes & des petits-maîtres ſe diſputent la gloire d'épouvanter l'honnête bourgeois, fuyant à grands pas, de peur d'expirer ſous les roues de leur char. Vous y verriez encore moins le ſpectacle révoltant & riſible de mille caroſſes, mutuellement accrochés, & de-

meurant immobiles des heures entières, tandis que l'homme doré, l'homme imbécille, qui ſe fait traîner, oubliant qu'il a des jambes, ſe lamente de ne pouvoir avancer.

Par-tout on rencontre à Pékin différens pelotons d'hommes aſſemblés pour regarder des charlatans, écouter les diſeurs de bonne aventure, des chanteurs, des farceurs, des comédiens. Dès qu'un magiſtrat, un homme de qualité, un mandarin marche avec ceux qui compoſent ſon tribunal, on voit cette multitude ſe ranger de côté & d'autre pour faire place à ce nombreux cortège, qui ſuffiroit ſeul pour embarraſſer toute la ville. Si c'eſt un prince du ſang,

un ſeigneur de la cour, il eſt eſcorté d'un corps de cavalerie. Les rues ſont heureuſement fort larges ; car jamais on ne ſe retireroit de ce chaos ; elles ſont preſque toutes tirées au cordeau ; la plupart ont une lieue de longueur, & ſont bordées de riches boutiques qui font un effet admirable, quoiqu'en général, le peu d'élévation des maiſons nuiſe à la beauté de la vue ; mais les pilaſtres peints & vernis, rangés des deux côtés de chaque boutique, forment un embelliſſement pour les rues, & leur donnent l'air d'une décoration de théâtre.

On vend auſſi de petits livres, comme à Paris, où les rues, les

places, les temples, les hôtels ſont marqués, avec les noms, les qualités, les demeures de tous les officiers publics, pour la commodité de ceux qui peuvent avoir recours à leur miniſtère.

La ville eſt partagée en une infinité de quartiers ſoumis à certains chefs qui ont inſpection ſur dix ménages, & rendent compte au gouverneur de tout ce qui ſe paſſe dans leur diſtrict. Les maiſons d'un méme quartier doivent ſe défendre & ſe garder mutuellement. S'il s'y commet un vol ou quelqu'autre déſordre, elles en ſont toutes reſponſables. Chaque père de famille répond auſſi de la conduite de ſes enfans & de ſes do-

meſtiques ; il eſt obligé de placer ſur ſa porte un écriteau qui indique le nombre & la qualité de ceux qui demeurent avec lui. La ville eſt gardée par des ſoldats qui, marchant toujours le fouet à la main, frappent ſans diſtinction ſur tous ceux qui cauſent du tumulte.

Les mêmes ſoldats, qui veillent au bon ordre, ſont chargés de nettoyer les rues, d'obſerver ſi chaque propriétaire fait balayer le devant de ſa maiſon, & l'arroſe dans les grandes chaleurs. Lorſqu'il a plu, ils relèvent la terre de chaque côté, pour faire écouler l'eau : enſuite ils applaniſſent & battent le chemin ; de manière que peu de

tems après les plus groſſes pluies, on peut marcher à pied ſec. Cette attention eſt d'autant plus néceſſaire, que les rues de Pékin n'étant point pavées, elles ſeroient impraticables. Que ſeroit-ce ſi on négligeoit de les arroſer ? Il s'élève ſous les pieds une ſi grande quantité de pouſſière, qu'on y reſteroit enſeveli. Comme il y a dans la ville une garniſon de quarante mille hommes, principalement deſtinés à faire obſerver la police, tout s'exécute avec une promptitude incroyable.

Dès que la nuit paroît, on ferme les barrières aux extrémités de chaque rue. Elles ne s'ouvrent qu'à des gens connus & dans un preſſant beſoin ; autrement on eſt arrêté

par les ſentinelles, & mené en priſon. Les entretiens, les danſes, les viſites, les promenades nocturnes, réſervés parmi nous aux perſonnes du bon ton, ſont regardés à Pékin, comme les amuſemens de la canaille, des bandits, des brigands, & toujours punis par la baſtonnade. Les ſoldats qui ſe promènent d'un corps-de-garde à l'autre, agitent continuellement une eſpèce de creſsèle, pour faire connoître qu'ils ſont à leur devoir. Ils doivent encore répondre à tous les cris des ſentinelles placées dans la même rue. Le gouverneur fait tous les jours ſa ronde, arrive au moment où on l'attend le moins, & la plus petite négligence eſt punie avec

ſévérité. Les officiers & les ſoldats en faction ſont les ſeuls à qui il ſoit permis de porter des armes.

Dans les principaux quartiers il y a une cloche ou un tambour qui ſert à marquer les veilles de la nuit. Chaque veille eſt de deux heures : la première commence à la fin du jour ; tant qu'elle dure, on frappe, de tems à autre, un coup ſur le tambour ou ſur la cloche. On donne deux coups durant la ſeconde veille, trois pendant la troiſième, & ainſi de toutes les autres ; de ſorte qu'en quelque tems que l'on s'éveille, on peut ſavoir à-peu-près quelle heure il eſt. Pendant ce tems-là, on entend une voix qui dit : « Obéiſſez à vos pa-

» rens. Reſpectez les vieillards & » vos ſupérieurs. Vivez dans l'u- » nion ; ne commettez point d'in- » juſtice ».

Les cloches de Pékin ſont du même métal que les nôtres. La principale eſt, ſans contredit, la plus groſſe de l'univers après celle de Moſcow, s'il eſt vrai que cette dernière pèſe plus de trois cens mille livres.

On ignore le tems où les cloches furent inventées à la Chine ; ce qui ſurprend d'autant moins, qu'en Europe même on connoît peu leur origine. L'opinion la plus commune eſt que ſaint Paulin, évêque de Nole, fut le premier qui les employa dans ſon égliſe. Les clo-

ches ont passé depuis dans la plupart des églises d'occident ; car elles étoient rares chez les Grecs, qui ne les ont connues qu'au neuvième siècle, par un Vénitien. Les Turcs les leur défendirent, de peur que le son ne fût contraire au repos des ames, qui, selon eux, errent dans les airs, ou plutôt dans la crainte qu'il ne servît de signal en cas de révolte. La matière des cloches est un composé de vingt ou vingt-quatre livres d'étain, sur cent livres de cuivre rouge. On ajoute à ce mêlange deux livres d'antimoine, pour en rendre le son plus doux. La grande cloche de Pékin a quinze pieds de haut, & quarante-cinq de circonférence.

Une autre curioſité de cette capitale eſt l'obſervatoire. C'eſt une grande tour quarrée, contigue au mur de la ville Tartare, & qui domine ſur une vaſte étendue de pays. Le bâtiment n'a rien de magnifique; mais on y trouve une ſphère armillaire, des globes, des téleſcopes & quantité d'inſtrumens de mathématique, de phyſique & d'aſtronomie. Avant l'arrivée des miſſionnaires, les Chinois n'en avoient que de très-groſſiers & de très-imparfaits. Un jéſuite les fit changer; mais par reſpect pour leur ancienneté, on les conſerve encore dans une ſalle voiſine. Ceux de cuivre qu'on leur a ſubſtitués, ſont grands, bien fondus,

ornés de figures de dragons, & fort commodément placés ſur la plate-forme de la tour. Si l'exactitude répond à la beauté de l'ouvrage, il y en a peu qu'on puiſſe leur comparer. Mais il eſt à croire que les ouvriers de la Chine, manquant d'intelligence ou d'attention, n'ont pas mis dans leur travail cette perfection qui diſtingue nos artiſtes de Paris. Cependant, quelque défectueux que puiſſent être ces nouveaux inſtrumens, ils l'emportent infiniment ſur ceux dont ils ont pris la place. On n'auroit jamais pu perſuader aux Chinois d'en faire uſage, ſans un ordre exprès de l'empereur; tant ils ſont attachés à tout ce qui porte l'empreinte de l'anti-

quité; & c'eſt encore un des points ſur leſquels ils diffèrent de nous autres François.

LETTRE XXIII.

(De Pékin, le 22 Septembre 1781.

Vous demandez, madame, ſi le gouvernement de la Chine eſt monarchique ou deſpotique ? Je réponds que ſi d'un côté on ſe proſterne devant l'empereur comme devant un Dieu, s'il eſt décoré de tous les titres de la divinité ; s'il eſt le ſouverain de la religion, comme de la police ; s'il diſpoſe ſouverainement des hommes, des charges & des finances ; s'il exerce une autorité qu'aucune puiſſance

ne peut reſtreindre; d'un autre côté on peut dire qu'il n'y a point d'état où la vie, l'honneur & les biens des hommes ſoient protégés par un plus grand nombre de loix, que les ſouverains regardent ces mêmes loix comme leur ſoutien, leurs peuples comme leurs enfans, & les magiſtrats comme leurs frères.

L'empereur ſait qu'il règne ſur une nation qui n'eſt attachée aux loix qu'autant qu'elles font ſon bonheur. Il ſait que s'il ſe livroit un moment à cet eſprit de tyrannie, ailleurs ſi commun & ſi contagieux, des ſecouſſes violentes le précipiteroient du trône. Ainſi placé à la tête d'un peuple qui l'ob-

ſerve & qui le juge, il ne s'érige pas en un fantôme religieux à qui tout eſt permis. Il ne déchire pas le contrat inviolable qui l'a mis ſur le trône. Il eſt ſi convaincu que le peuple connoît ſes droits & les ſait défendre; que lorſqu'une province murmure contre le mandarin qui la gouverne, il le révoque ſans examen, & le livre à un tribunal qui le pourſuit, s'il eſt coupable. Mais ce magiſtrat fût-il innocent, il ne ſeroit pas remis en place. C'eſt un crime en lui d'avoir pu déplaire au peuple. On le traite comme un inſtituteur ignorant, qui a privé un père de l'amour que ſes enfans lui portoient. Une complaiſance, qui entretien-

droit ailleurs une fermentation continuelle, & qui y ſeroit la ſource d'une infinité d'intrigues, n'a nul inconvénient à la Chine, où les habitans ſont naturellement doux & juſtes; & où le gouvernement eſt conſtitué de manière que ſes délégués n'ont que rarement des ordres rigoureux à exécuter.

Cette néceſſité où eſt le prince d'être juſte, doit le rendre plus ſage & plus éclairé. Il eſt à la Chine, ce qu'on veut faire croire aux autres princes qu'ils ſont par-tout, *l'idole de la nation.* Il ſemble que les mœurs & les loix y tendent, de concert, à établir cette opinion fondamentale, que la Chine eſt une famille dont l'empereur eſt le patriarche.

patriarche. Ce n'eſt pas comme conquérant, ce n'eſt pas comme légiſlateur, qu'il a de l'autorité; c'eſt comme père; c'eſt en père qu'il eſt cenſé gouverner, récompenſer & punir. Ce ſentiment délicieux lui donne plus de pouvoir, que tous les ſoldats du monde & les artifices des miniſtres n'en peuvent donner aux deſpotes des autres nations. On ne ſauroit imaginer quel reſpect, quel amour les Chinois ont pour l'empereur, ou, comme ils le diſent, pour *le père commun*, pour *le père univerſel*.

Ce culte public eſt fondé ſur celui qui eſt établi par l'éducation domeſtique. Le pouvoir paternel & l'amour filial ſont le reſſort de cet

empire : c'eſt le ſoutien des mœurs, c'eſt le lien qui unit le prince aux ſujets, les ſujets au prince, & les citoyens entr'eux. Le gouvernement chinois eſt revenu, par les degrés de ſa perfection, au point d'où tous les autres ſont partis, & d'où ils ſemblent s'éloigner pour jamais, au gouvernement patriarchal, qui eſt celui de la nature même.

Cependant cette morale ſublime, qui perpétue depuis tant de ſiècles le bonheur de l'empire chinois, ſe ſeroit peut-être inſenſiblement altérée, ſi des diſtinctions chimériques attachées à la naiſſance euſſent rompu cette égalité primitive, que la nature établit entre les hom-

mes, & qui ne doit céder qu'aux talens & aux vertus. Dans tous nos gouvernemens d'Europe, il eſt une claſſe d'hommes qui apportent, en naiſſant, une ſupériorité indépendante de leurs qualités morales. On n'approche de leur berceau qu'avec reſpect. Dans leur enfance, tout leur annonce qu'ils ſont faits pour commander aux autres. Bientôt ils s'accoutument à penſer qu'ils ſont d'une eſpèce particulière ; & sûrs d'un état & d'un rang, ils ne cherchent plus à s'en rendre dignes.

Cette inſtitution à laquelle on a dû tant de miniſtres médiocres, de magiſtrats ignorans, & de mauvais généraux : cette inſtitution n'a point lieu à la Chine. Il n'y

a point de nobleſſe héréditaire. La fortune de chaque citoyen commence & finit avec lui. Le fils du premier miniſtre de l'empire rampe avec le peuple, s'il ne s'élève par ſon mérite : il hérite des biens, & non des honneurs de ſon père. On ennoblit quelquefois les ayeux d'un homme qui a rendu des ſervices importans ; mais cette diſtinction purement perſonnelle eſt enfermée avec lui dans le tombeau ; & il ne reſte à ſes enfans que le ſouvenir & l'exemple de ſes vertus.

Une égalité ſi parfaite permet de donner aux Chinois une éducation uniforme, & de leur inſpirer des principes ſemblables. Il n'eſt pas

difficile de perſuader à des hommes nés égaux, qu'ils ſont tous frères. Il y a tout à gagner pour eux dans cette opinion; il y auroit tout à perdre dans l'opinion contraire. Un chinois qui voudroit ſortir de cette fraternité générale, deviendroit dès-lors un être iſolé & malheureux : il ſeroit étranger au milieu de ſa patrie.

A la place de ces diſtinctions frivoles, que la naiſſance établit entre les hommes, dans preſque tout le reſte de l'univers, le mérite perſonnel en établit de réelles à la Chine. Sous le nom de mandarins lettrés, un corps d'hommes ſages & éclairés ſe livre à toutes les études qui peuvent le rendre

propre à l'adminiſtration publique. Ce ſont les talens & les connoiſſances qui ſont ſeules admettre dans ce corps reſpectable. Les richeſſes n'y donnent aucun droit. Les mandarins choiſiſſent eux-mêmes ceux qu'ils jugent à propos de s'aſſocier ; & ce choix eſt toujours précédé d'un examen rigoureux. Il y a différentes claſſes de mandarins, & l'on s'élève des unes aux autres, non par l'ancienneté, mais par le mérite.

C'eſt parmi ces mandarins que l'empereur, par un uſage auſſi ancien que l'empire même, choiſit les miniſtres, les magiſtrats, les gouverneurs de provinces ; en un mot, tous les adminiſtrateurs qui, ſou

différentes qualités, ſont appelés à prendre part au gouvernement. Son choix ne peut tomber que ſur des ſujets capables, éprouvés ; & le bonheur des peuples n'eſt jamais confié qu'à des hommes vraiment dignes de le faire.

Au moyen de cette conſtitution, il n'y a de dignité héréditaire que celle de l'empereur ; & l'empire même ne paſſe pas toujours à l'aîné des princes, mais à celui que l'empereur & le conſeil ſuprême des mandarins en jugent le plus digne. Auſſi l'émulation de la gloire & de la vertu règne-t-elle juſques dans la famille impériale. C'eſt le mérite qui brigue le trône, & c'eſt par les talens qu'un héritier y parvient.

Des empereurs ont mieux aimé chercher des ſucceſſeurs dans une maiſon étrangère, que de laiſſer les rênes du gouvernement en des mains foibles.

Les vice-rois & les magiſtrats participent à l'amour du peuple, comme à l'autorité du monarque. Le peuple a même une eſpèce d'indulgence pour les fautes d'adminiſtration qui leur échappent, comme il en a pour celles du chef de l'empire. Il n'eſt pas enclin aux ſéditions, comme on doit l'être dans nos contrées. On ne voit à la Chine aucun corps qui puiſſe former ou conduire les factions. Les mandarins, ne tenant point à des familles riches & puiſſantes, ne reçoivent

aucun appui que du trône & de leur ſageſſe. Ils ſont élevés dans une doctrine qui inſpire l'humanité, l'amour de l'ordre, la bienfaiſance; le reſpect pour les loix. Ils répandent ſans ceſſe ces ſentimens dans le peuple, & lui font aimer chaque loi, parce qu'ils lui en montrent l'eſprit & l'utilité. Le prince même ne donne pas un édit, qui ne ſoit une inſtruction de morale & de politique. Le peuple s'éclaire néceſſairement ſur ſes intérêts, & ſur les opérations du gouvernement qui s'y rapportent : plus éclairé, il doit être plus tranquille.

D'un autre côté, ſi le prince paroiſſoit s'écarter de ſes devoirs,

il y ſeroit bientôt rappelé par le *tribunal des cenſeurs* que je comparerois volontiers à nos parlemens. Non-ſeulement ces magiſtrats tiennent dans la crainte & dans l'obſervation des loix les juriſdictions ſubalternes, examinent les déciſions des autres tribunaux, les caſſent ou les approuvent, ſelon qu'elles leur paroiſſent injuſtes ou équitables; mais ils ſont encore les organes dont le peuple ſe ſert pour porter ſes plaintes au pied du trône, pour repréſenter au ſouverain les droits & les privilèges des ſujets.

De tout tems, les cenſeurs ont dit avec une noble fermeté aux empereurs ce qu'ils ont cru de plus convenable au bien de l'état. Les

bons princes ont profité de leurs avis, les tyrans les ont ou mépriſés ou punis. Mais alors toute la nation eſt entrée dans l'infortune de ces nobles défenſeurs ; & le reſpect qu'elle a fait paroître pour ces pères de la patrie, la douleur qu'elle a montrée du traitement qu'ils recevoient, les noms glorieux, les marques d'honneur qu'elle leur a prodigués, les ont bien dédommagés de la diſgrace du ſouverain. Auſſi voit-on ces illuſtres magiſtrats, donner tous les jours des preuves de leur courage & de leur grandeur d'ame. Dès que l'intérêt de l'empire le demande, ils ne ménagent ni grands ſeigneurs, ni mandarins, quelque protection que

leur accorde le monarque. L'amour de la gloire & du devoir l'emporte ſur toute autre conſidération ; & dès qu'il faut remplir leur charge, ils bravent l'exil & la mort. Les annales de la Chine nous en offrent plus d'un exemple ; je ne citerai que ce ſeul trait.

Douze mandarins réſolurent de dévoiler à l'empereur Ti-Siang, les ſentimens de haine que ſon extrême cruauté avoit inſpirés aux Chinois. Celui qui ſe chargea le premier de cette commiſſion, fut ſcié en deux par ordre du tyran. Le ſecond fut appliqué à la torture, & ſouffrit une mort cruelle. Le troiſième ne fut pas moins intrépide, & Ti-Siang le poignarda

ſur-

ſur-le-champ de ſa propre main. En un mot, il n'y en eut qu'un ſeul qui échappa à ſa fureur, quoiqu'il ne montrât pas moins de courage. Il ſe rendit au palais, portant dans ſes mains les inſtrumens de ſon ſupplice : « Voilà, prince, s'é-» cria-t-il, voilà les fruits que vos » fidèles ſerviteurs obtiennent de » leur zèle; je viens chercher ma » récompenſe ». L'empereur frappé de tant d'intrépidité, lui pardonna ſa hardieſſe, & réforma ſa conduite.

On n'a jamais vu le tribunal des cenſeurs ſe déſiſter de ſes pourſuites, quand il les a cru conformes à l'équité, & aux règles d'un ſage gouvernement. Les princes vertueux

ont reconnu que cet établiſſement, ſi utile au bonheur de leurs peuples, les empêchoit eux-mêmes d'être trompés par les flateurs, & ſéduits par les courtiſans. Eſt-il poſſible que dans une pareille adminiſtration un ſouverain exerce un pouvoir arbitraire? Les réglemens généraux émanent du trône; mais, par la conſtitution de l'état, le prince ne fait rien ſans avoir conſulté des hommes élevés dans les loix, & élus par les ſuffrages. Il partage avec eux les ſoins pénibles de la royauté; il prend connoiſſance de toutes les affaires; on lui préſente des requêtes, ſoit pour demander des graces, ſoit pour ſe plaindre des vexations, ſoit

pour l'avertir de ſes propres fautes.

En qualité de grand pontife, l'empereur de la Chine a le pouvoir de béatifier & même de canoniſer ceux qui ſe ſont rendus utiles par d'importans ſervices, ou recommandables par de rares vertus : il peut même en faire des dieux & leur ériger des temples. Enfin ſon autorité prévaut même ſur l'uſage ; car il eſt le maître de changer les noms des provinces, des villes, des familles ; de proſcrire certaines expreſſions dans le langage ; de faire revivre les anciennes ; ce que les Grecs, les Romains, & principalement les François, n'ont cru ſoumis à aucune autorité.

La vénération que les Chinois

ont pour leur prince, répond à la grandeur de ſa puiſſance. Il n'y a que les ſeigneurs de ſon cortege ordinaire qui aient la liberté d'être debout en ſa préſence, encore ſont-ils obligés de fléchir le genou quand ils lui parlent. Si l'empereur tombe malade, tous les ordres de l'état s'aſſemblent dans une vaſte cour du palais; & ſans s'inquiéter de la rigueur de l'air, ils paſſent à genoux les jours & les nuits, occupés à faire éclater leur douleur. La Chine entière paroît ſouffrir dans la perſonne du ſouverain; la perte de celui-ci eſt le ſeul malheur que ſes ſujets ſemblent redouter. S'il ſuccombe à la maladie, on ne dit pas qu'il eſt mort: ce langage ne ſeroit pas aſſez

élevé ; mais on dit « qu'une grande » montagne eſt tombée ; qu'un nou- » vel hôte eſt entré dans le ciel ».

Je ne vous ferai point une longue deſcription du cortege impérial dans les occaſions d'éclat. Vous concevez qu'un des plus grands rois du monde, chez la nation la plus faſtueuſe de l'univers, déploie toute la pompe, ſe fait voir avec tout l'appareil des monarques orientaux : ſa robe eſt de velours jaune, brodée d'une multitude de petits dragons à cinq griffes. Deux gros dragons entremêlés rempliſſent le devant de la poitrine. Le bonnet, les bottines, la ceinture ſont de la plus grande richeſſe. Son train, ſes armes, les harnois de ſes che-

vaux, les paraſols, les éventails, tout eſt brillant autour de lui, & ſon auguſte cortége eſt compoſé de l'élite de la nation, c'eſt-à-dire, des princes, des miniſtres, des mandarins, & de tous les officiers qui préſident aux conſeils ſuprêmes de l'empire.

On compte à Pekin ſix cours ſouveraines, qui ont une inſpection générale ſur une infinité de tribunaux particuliers. La première ſurveille la conduite des magiſtrats, & avertit le prince quand il vaque une place de mandarin, afin qu'il y pourvoie ſans délai. La ſeconde a la direction des finances. La troiſième eſt le tribunal des rites, chargé de la conſervation des anciennes

coutumes, des cérémonies concernant la religion, des ſacrifices; de la réception des ambaſſadeurs, des fêtes, des arts, des affaires étrangères, &c. La quatrième qui a le département de la guerre, étend ſa juriſdiction ſur les troupes, les officiers qui les commandent & les armes. La cinquième, qui revient à ce que nous appellons *la tournelle* dans nos parlemens, juge ſouverainement les affaires criminelles. La ſixième a la ſurintendance générale des bâtimens royaux, des ponts & chauſſées, des temples, des arcs de triomphe, des digues, en un mot, de tous les ouvrages publics, & de la marine. Ces ſix cours ont chacune un préſident,

deux aſſeſſeurs, & ſe ſous-diviſent en pluſieurs claſſes, compoſées auſſi d'un préſident & de douze conſeillers. On compte juſqu'à quarante ou cinquante de ces tribunaux ſubalternes. Tel étoit le nombre de ces officiers avant la dernière révolution; mais depuis la conquête des Mant-cheoux, on les a doublés, en mettant dans chaque compagnie, autant de Tartares qu'il y a de Chinois; c'eſt un trait de politique de la part du conquérant, pour accoutumer ſes premiers ſujets aux manières de la Chine, ſans mécontenter les ſeconds.

Les ſix juriſdictions de Pékin ſont ſubordonnées au conſeil de l'empereur, compoſé des princes du

ſang, des miniſtres & des mandarins de la première claſſe. Sa majeſté y préſide en perſonne; & après lui le premier miniſtre de l'empire. On y juge toutes les cauſes d'appel. On y examine les grandes affaires, & le prince y donne ſes dernières réſolutions. Ce tribunal ſuprême ſe nomme *la cour du dedans*, parce qu'il ſe tient dans l'intérieur du palais.

Tout ſe fait à la Chine par la diſpoſition de ces différens bureaux, ſans qu'il ſoit permis de s'adreſſer directement au ſouverain. Sous les empereurs Chinois, ces tribunaux étoient ſi abſolus, que le monarque lui-même oſoit à peine toucher à leurs décrets. Mais depuis le rè-

gne des princes Tartares, on s'eſt relâché de cette ſévérité.

Pour empêcher que des corps ſi nombreux & ſi puiſſans ne donnent atteinte à l'autorité ſouveraine, les matières de leurs juriſdictions ſont tellement partagées, qu'il n'y a point d'affaire un peu importante qui ne ſoit relative à pluſieurs de ces tribunaux, & quelquefois à toutes les cours. On a de plus établi dans chaque conſeil un inſpecteur prépoſé par le prince, pour examiner ce qui s'y paſſe. Il n'a point de voix délibérative; mais il aſſiſte à toutes les aſſemblées, & ſa charge l'oblige d'avertir l'empereur des réſolutions les plus ſecrètes, & ſurtout des malverſations & des injuſtices.

On apporte la même vigilance ſur la conduite des officiers & des magiſtrats dans les provinces. Toutes les grandes villes ont des inſpecteurs particuliers, outre les viſiteurs extraordinaires, qui, de tems en tems, ſont députés par la cour. Ils ont la ſupériorité ſur les commandans ; & l'effroi qu'ils répandent parmi eux, eſt ſi général, qu'on dit en proverbe : *le rat a vu le chat.* Ils portent le ſceau impérial attaché au bras droit ; & dès qu'ils l'ont reçu du ſouverain, ils deviennent auſſi terribles que la foudre. Leur droit va juſqu'à ôter aux officiers leur emploi ; mais on ne voit guère tomber la ſévérité de ces juges redou-

tables, que ſur ceux dont les déſordres ſont trop éclatans pour être déguiſés, ou qui ſont trop pauvres pour acheter l'impunité. Si le crédit ou les intrigues des gens en place, dont ces viſiteurs découvrent les malverſations, expoſent ces derniers à quelque mauvais traitement, ils ſont regardés par la nation comme les pères de la patrie, & les martyrs du bien public; tandis que les coupables & leurs protecteurs ne manquent pas de s'attirer des noms odieux, que l'hiſtoire tranſmet à la poſtérité.

Le prince fait lui-même de ces ſortes de viſites, pour s'inſtruire par ſes propres yeux de la conduite des gouverneurs, & recevoir les plain-

tes du peuple. Voici ce que m'a raconté un vieux miſſionnaire qui étoit à Nankin, lorſque l'empereur Canghi faiſoit ſa tournée. « Ce mo-
» narque s'étant éloigné de ſes gar-
» des, apperçut un vieillard qui
» pleuroit amèrement : le prince,
» ſans être connu, lui demanda le
» ſujet de ſon affliction. Je n'avois
» qu'un fils, lui répondit le vieil-
» lard, dans lequel j'avois placé
» toute ma tendreſſe, & que je re-
» gardois comme l'unique ſoutien
» de ma famille ; un mandarin tar-
» tare me l'a enlevé, & me voilà
» privé de l'eſpérance de jamais
» le revoir ; car, pauvre & infirme
» comme je ſuis, quelle apparen-
» ce que je puiſſe obliger le gou-

» verneur à me le rendre ? Pour-
» quoi non, dit l'empereur ? ve-
» nez avec moi; allons enſemble
» trouver le mandarin. Le vieillard
» obéit, & conduiſit le prince au
» palais du magiſtrat. Le Tartare
» ayant été convaincu du crime
» dont on l'accuſoit, Canghi,
» que ſes gardes avoient rejoint,
» lui fit trancher la tête à l'heure
» même; puis ſe tournant vers le
» père affligé : Je vous donne, lui
» dit-il, l'emploi de cet injuſte ra-
» viſſeur; ſoyez plus équitable que
» lui, & que ſon exemple vous
» apprenne à ne rien faire qui
» vous mette dans le cas, à votre
» tour, de ſervir d'exemple aux
» autres ».

Voici un autre uſage qui fait honneur au gouvernement de cette nation. Tous les trois ans l'empereur ſe fait préſenter un catalogue, qui contient les noms & les qualités bonnes & mauvaiſes des mandarins. Dans chaque ville, le principal magiſtrat examine la conduite des officiers qui lui ſont ſubordonnés, & leur donne des notes, qu'il adreſſe au tribunal ſouverain de la province. Ces notes ſont ſoumiſes à l'examen du vice-roi; celui-ci y fait ſes obſervations, & y met ſes apoſtilles. Au-deſſous du nom du mandarin eſt écrit: « C'eſt un » homme avide d'argent: il eſt trop » ſévère & trop dur: il eſt vieux, » & ne peut plus faire ſes fonctions:

» il eſt fier, biſarre, capricieux : il » eſt bruſque, emporté, brutal, & » ne ſait pas ſe poſſéder : il eſt » foible, & ne peut ſe faire obéir : » il eſt lent, & n'expédie pas les » affaires, &c. &c. ». Si les notes ſont favorables, elles contiennent les vertus contraires. « C'eſt un » homme intègre ; il n'opprime » point le peuple ; il remplit fidè- » lement ſes devoirs : c'eſt un hom- » me d'expérience, ferme, ſans » dureté, & qui ſait ſe faire aimer, » ſans ceſſer de ſe faire craindre ». Ces remarques ſont envoyées au tribunal ſuprême de Pékin, qui ne manque jamais de punir ou de ré- compenſer, ſuivant le mal ou le bien qu'on dit de chacun : les uns

ſont élevés à des places ſupérieures ; les autres ſont caſſés, ou deſcendent à des emplois ſubalternes.

Il ne faut pas croire néanmoins que les récompenſes ſoient toujours accordées à ceux qui en ſont les plus dignes. Quelques précautions que puiſſent prendre les diſpenſateurs des graces, il eſt preſqu'impoſſible qu'ils ſe déterminent dans leur choix, autrement que par un des trois motifs ſuivans: une forte protection, l'importunité du demandeur, ou une réputation brillante. Or, le charlatan a de grands avantages, à tous ces égards, ſur le véritable homme de mérite: par-tout le premier eſt ſouple, adroit, attentif

à ſaiſir l'occaſion & le moment. Vrai Protée, il ſait prendre toutes ſortes de formes; il ne doute de rien; rien ne l'embarraſſe; il a tout appris; il eſt propre à tout entreprendre : au lieu que le ſecond, ſimple, modeſte & timide, a preſque peur de ſe montrer; l'étude & l'expérience lui ont appris à être en garde contre les préventions de l'amour-propre; il lui faut du tems pour délibérer; il ne ſe vante de rien, & craint encore de trop promettre. Accoutumé à ne plier ſon ame qu'au joug de la raiſon, il ne connoît point l'art d'applaudir aux ſottiſes, de quelque part qu'elles viennent : l'air de liberté qu'il a puiſé dans le commerce des livres,

lui inſpire une averſion & un dégoût inſurmontables pour la contrainte qui règne dans le commerce des grands. Jugez ſi avec de pareilles diſpoſitions, il eſt bien propre à ſe faire de puiſſans protecteurs. La retraite eſt ſon élément; il s'y plaît, & il y reſte juſqu'à ce que des circonſtances fortuites viennent l'en arracher malgré lui. Il n'a point de part aux graces; & il s'en conſoleroit aiſément, s'il n'avoit ſouvent la douleur de voir qu'on couronne l'impudence, & qu'on lui préfère des hommes auxquels il auroit honte de ſe comparer.

L'empereur députe auſſi des inſpecteurs extraordinaires, qui parcourent les villes *incognito*; & après

s'être acquittés pendant quelque tems du rôle d'eſpion, ſe découvrent enfin, & font hautement le procès aux coupables.

Malgré ces actes de ſévérité, il eſt des occaſions où les injuſtices les plus criantes ſont tolérées, je pourrois preſque dire autoriſées. Par exemple, tous les mandarins chargés de quelque commiſſion ſont obligés, à leur retour, de faire des préſens conſidérables aux princes du ſang, aux ſeigneurs & aux miniſtres. On ne veut pourtant pas que ces généroſités leur ſoient à charge; & pour cela, on leur paſſe toutes les vexations qui leur ont procuré de l'argent. Ils n'ont à craindre ni que l'homme qu'ils

ont ruiné, trouve de la protection à la cour, ni qu'on recherche leur conduite; perſonne même ne ſe haſarde à ſe plaindre, parce qu'on n'ignore pas qu'il n'y a point de réparation à eſpérer.

A certains jours de l'année, l'empereur convoque les grands, les premiers mandarins des tribunaux, pour leur faire une inſtruction. Ceux-ci en uſent de même dans leur département. Deux fois le mois, ils aſſemblent le peuple, & lui expoſent familièrement quelque point de morale. C'eſt le prince lui-même qui aſſigne les matières de ces ſermons publics.

Ce qui achevera de vous donner une grande idée de l'attention con-

tinuelle du gouvernement à éclairer la conduite des magiſtrats, c'eſt la gazette qui s'imprime journellement à Pékin. Toutes les nouvelles roulent principalement ſur l'adminiſtration des mandarins : on y lit les noms de ceux qui ont été dépouillés de leurs charges, & les cauſes de leur diſgrace. On rapporte la ſentence des tribunaux ; les malheurs arrivés dans les provinces ; ce qu'ont fait les gouverneurs pour ſecourir les peuples ; les dépenſes ordinaires & extraordinaires du prince, les graces qu'il accorde, les remontrances qu'on lui adreſſe à lui-même, les éloges qu'il donne à ſes miniſtres, les réprimandes, les menaces qu'il leur fait ;

en un mot, cette gazette contient un détail fidèle & circonſtancié de toutes les affaires de l'état. Les perſonnes chargées de la compoſer doivent la préſenter à ſa majeſté, avant que de la rendre publique. Ce ſeroit un crime digne de mort, que d'y inſérer la moindre fauſſeté.

La tranquillité du royaume dépend entièrement du ſoin qu'apporte le monarque à contenir dans le devoir ceux à qui il confie ſon autorité. S'il n'avoit pas les yeux ſans ceſſe ouverts ſur la conduite des mandarins qui vivent loin de la cour, ils deviendroient des tyrans dans leur département. Leur nom, qui ſignifie *commandans*, n'eſt pas

celui qu'ils portent à la Chine; ils n'y ſont connus que ſous le titre de *Quans* c'eſt-à-dire, *prépoſés*, ou gens qui ſont à la tête des autres. Les Portugais leur ont donné une dénomination priſe de leur langue: toutes les nations de l'Europe l'ont adoptée.

Comme il y avoit autrefois en France des chevaliers ès loix & des chevaliers d'armes, il y a pareillement ici des mandarins lettrés & des mandarins militaires. Les loix ont réglé les places que chacun d'eux doit occuper dans les aſſemblées qui ſe font au palais; les mandarins civils ſont à la gauche du trône impérial, c'eſt-à-dire, du côté le plus honorable à la Chine;

les

les militaires prennent la droite; la robe a le pas ſur les armes, comme chez les Romains. C'eſt ſur les premiers que roule le gouvernement de l'état; ils peuvent ſeuls occuper les charges civiles; leur nombre eſt de quatorze ou quinze mille. Quatre fois l'an on imprime un catalogue qui contient leurs noms, leurs titres, leurs pays, & le tems où ils ont pris les degrés. Ils ſont partagés en neuf claſſes: ceux des trois premières exercent les principaux emplois. C'eſt parmi eux que le prince choiſit les *Colao* ou miniſtres d'état, les officiers des cours ſouveraines, les gouverneurs des grandes villes, les tréſoriers généraux des provinces, les vice-

rois, &c. Le nombre des Colao n'eſt pas fixé; il dépend de la volonté du maître qui les prend à ſon gré dans les divers tribunaux. Cependant il eſt rare d'en voir plus de cinq ou ſix à la fois : l'un d'entr'eux jouit ordinairement d'une diſtinction plus relevée; il peut être regardé comme le premier miniſtre, & a toute la confiance du ſouverain.

Les Quans, ou mandarins des claſſes inférieures, occupent des places de judicature & de finance, commandent dans les petites villes, & ſont ſpécialement chargés du maintien de la police. Il y a, entre ces différens ordres, une ſi grande ſubordination, qu'un man-

darin des trois premières classes peut faire punir du bâton ceux qui sont d'un rang au-dessous. Le moins considérable, cependant, jouit d'une pleine autorité dans l'étendue de son district; mais il tremble devant ses supérieurs, comme ceux-ci devant les tribunaux de la ville impériale, & comme les présidens de ces tribunaux devant le souverain qui est la source du pouvoir suprême. En général tous ces officiers sont censés représenter le monarque; aussi sont-ils très-respectés. Le peuple leur parle à genoux, lorsqu'ils siègent sur leur tribunal.

Lorsqu'il vient à vaquer un ou plusieurs de ces offices, on les

diſtribue ſuivant le rang & le mérite. On donne avis à l'empereur, qu'il y a quatre ou cinq mandarins à remplacer. Il fait appeler les quatre ou cinq lettrés, qui ſe trouvent les premiers ſur la liſte; on écrit ſur autant de billets les noms des gouvernemens vacans; on les met dans une boîte; les candidats les tirent ſucceſſivement, ſuivant l'ordre de leur degré; & chacun obtient la ville qui lui tombe en partage.

Si les Chinois veulent que le ſouverain travaille & s'occupe des intérêts publics, à plus forte raiſon l'exigent-ils des magiſtrats. Un mandarin doit être acceſſible, non-ſeulement aux heures d'au-

dience, mais à chaque inſtant du jour & de la nuit. Sa maiſon eſt toujours ouverte; on frappe ſur une eſpèce de tymbale ſuſpendue à la porte; & à ce ſignal le juge ne manque jamais de ſe préſenter; mais ſi celui qui vient l'interrompre n'a pas ſouffert quelque dommage conſidérable, qui le mette en droit d'implorer le ſecours de la juſtice, il eſt ſûr de recevoir la baſtonnade pour prix de cette viſite importune.

Les loix interdiſent aux mandarins le jeu, la promenade, les viſites, les aſſemblées, & ne leur laiſſent d'autres amuſemens que ceux qu'ils peuvent goûter dans leur palais. S'ils veulent ſe main-

tenir dans leur charge, il faut qu'ils l'exercent avec autant de douceur que de désintéressement. On ne sauroit croire jusqu'où le gouvernement pousse l'attention à cet égard. Si un particulier, enfermé par un ordre émané d'eux, vient à mourir dans la prison, ils sont obligés d'en donner avis à la cour, & de prouver par plusieurs attestations, non-seulement qu'ils n'ont eu aucune part à la mort de ce malheureux, mais qu'ils lui ont procuré tous les secours convenables. Le prince est informé de tous ceux qui périssent dans les chaînes; & suivant les avis qu'il reçoit, il ordonne souvent des procédures extraordinaires.

Un mandarin, convaincu d'avoir accepté un préſent, eſt deſtitué de ſa place. Si la ſomme eſt conſidérable, il eſt condamné à mort. Deux magiſtrats de la même famille ne peuvent commander dans le même canton, perſonne n'exerce l'emploi de mandarin dans ſa ville natale, ni même dans ſa province. & pour l'ordinaire on ne laiſſe pas long-tems un officier dans le même lieu. Il eſt élevé à quelqu'autre poſte, dans la ſeule vue de le faire changer de ville, pour empêcher qu'il ne contracte dans le pays des engagemens & des liaiſons qui pourroient le rendre injuſte ou partial. Ces magiſtrats ſont reſponſables de tout le mal qui

arrive dans leur département ; & s'il ſe commet un vol ou un aſſaſſinat, il faut qu'ils découvrent le coupable, ſous peine d'être privés de leurs charges.

Lorſqu'un mandarin quitte ſa province, après l'avoir commandée avec honneur, il reçoit par-tout des témoignages de reſpect, de zèle & de reconnoiſſance; il eſt arrêté à chaque pas au milieu des rues par la foule qui s'empreſſe à ſe trouver ſur ſon paſſage, pour lui prodiguer des éloges; on couvre le chemin de tapis & de fleurs ; on lui préſente des fruits, des rafraîchiſſemens, & l'on brûle des parfums. Ce qu'il y a de plaiſant dans ce ſpectacle, c'eſt de voir ce même

peuple lui ôter ſes bottes, de diſtance en diſtance, pour lui en faire prendre de nouvelles. Toutes celles qui ont été à ſes jambes, ſe conſervent comme des reliques, & ſont placées dans une eſpèce de cage ſur la porte de la ville.

Un mandarin, qui s'eſt mal acquitté de ſon emploi, eſt traité à ſon départ avec le plus grand mépris. S'il eſt coupable de quelque faute, le ſouverain l'appelle à la cour; il obéit ſans délai; & après une légère réprimande, on le retient pour l'employer indiſtinctement à tout ce qu'on juge à propos, en ne lui donnant d'autre titre que celui de courtiſan apprentif de ſes devoirs. Il demeure ainſi ſans

garde & ſans emploi fixe, juſqu'à ce qu'il ait donné des preuves ſuffiſantes de repentir; que, par de nouveaux mérites, il ait effacé les taches dont il s'eſt ſouillé, & qu'enfin il ſe ſoit rendu digne de nouveaux bienfaits. S'il refuſe d'obéir, ou que ſous divers prétextes il cherche à éluder les ordres de la cour, l'empereur le déclare rébelle; ce qui ſe fait avec tant d'appareil & de lenteur, que le coupable a encore le tems de rentrer dans le devoir. On indique une aſſemblée générale; on aſſigne le jour où tout le monde doit s'y rendre. Le prince, à la tête de ſes vaſſaux, des grands de tous les ordres, & des cent principaux mandarins de l'empire, ar-

rive au lieu marqué pour la cérémonie : là, il détaille les fautes de celui contre lequel on va procéder ; après ce diſcours, le coupable eſt condamné, & l'on adreſſe en commun une courte prière à l'être ſuprême, ainſi qu'aux eſprits aériens & aux mânes des ancêtres, pour leur apprendre que c'eſt malgré ſoi qu'on va venger le ſang humain, & mettre à mort un homme qui s'eſt rendu indigne de la vie.

Il n'y auroit certainement point d'état plus heureux que celui de la Chine, ſi tous ceux qui la gouvernent ſe conformoient aux loix du pays ; mais dans un ſi grand nombre d'officiers, il s'en trouve

toujours quelques-uns qui ſacrifient le bien public à leurs propres intérêts. Les ſubalternes emploient mille ruſes pour tromper les mandarins ſupérieurs; ceux-ci s'efforcent de leur côté d'en impoſer aux tribunaux ſuprêmes, & quelquefois même à l'empereur. Ils ont tant d'adreſſe à déguiſer leurs vues ſous des expreſſions humbles & flatteuſes; & dans les mémoires qu'ils préſentent, ils affectent un air ſi déſintéreſſé, que le maître de cet empire, ainſi que tous les ſouverains du monde, a beſoin d'une extrême pénétration, pour découvrir la vérité à travers tant de voiles.

C'eſt par-tout un malheur attaché

au

au trône; un malheur qui ſollicite l'indulgence en faveur des rois. Ils ne peuvent point tout le bien qu'ils veulent; trop de perſonnes ſont intéreſſées à vouloir le contraire.

LETTRE XXIII.

De Pekin, le 25 Septembre 1781.

SI vous avez jugé, madame, de cette nation par la forme de ſon gouvernement, vous avez dû la croire extrêmement pacifique & très-éloignée des qualités brillantes qui font les guerriers. Le génie des Chinois, naturellement doux, honnête, ſouple & pliant, les rend en effet plus propres au commerce de la vie, qu'au tu-

multe des armes. Leur cœur, toujours ſuſceptible de la crainte des châtimens, toujours reſſerré dans les bornes d'une obéiſſance aveugle, eſt incapable de former ces projets hardis qui plaiſent au héros. Leur eſprit, étouffé dès l'enfance, ne peut s'agrandir avec l'âge. La ſage préférence qu'on donne à l'étude & au ſavoir, l'éducation de la jeuneſſe, qui ne voit que des livres, qui n'entend parler que de morale, ſont autant d'obſtacles à la valeur. Enfin, leurs préjugés, ou, ſi vous l'aimez mieux, leur tranquille bon ſens, ne leur repréſente qu'avec une eſpèce d'horreur cette triſte néceſſité, où les hommes ſont quelquefois d'atten-

ter à la vie de leurs ſemblables. Tout cela, ſans doute, doit contribuer à faire des fils reſpectueux, de bons peres de famille, des ſujets fidèles, d'excellens citoyens; mais ne peut donner du courage au ſoldat, de la valeur à l'officier, ni des vues au général. Cependant cette même nation, qui, depuis quatre mille ans, exiſte à-peu-près dans l'état où elle eſt, a ſouvent triomphé de ſes ennemis; ou, ſi elle a eu le malheur d'être vaincue, elle a toujours donné la loi à ſes vainqueurs. Il eſt vrai qu'on voit dans ſes annales des traits de lâcheté qu'on ne trouve point dans les autres hiſtoires; mais ſouvent auſſi on y admire des prodiges de

bravoure, dont les autres hiſtoires fourniſſent peu d'exemples.

Le gouvernement militaire roule ici ſur les mandarins de guerre. On les diſtingue en cinq claſſes, qui comprennent plus de dix-huit mille de ces officiers. Ceux de la pemière claſſe ſe nomment *mandarins de l'arrière-garde*; ceux de la ſeconde, *mandarins de l'aîle gauche*; ceux de la troiſième, *mandarins de l'aîle droite*; ceux de la quatrième, *mandarins du corps de bataille*, & ceux de la cinquième, *mandarins de l'avant-garde*. Ces différens ordres ſont gouvernés par cinq tribunaux ſubordonnés à un ſixiéme, qui dépend lui-même de la cour de Pékin. Le chef de ce

dernier tribunal eſt un des plus grands ſeigneurs du royaume, & ſon autorité s'étend généralement ſur toutes les troupes; ſa dignité répond à celle de maréchal-général, ou de connétable. Dans la crainte qu'il n'abuſe de ſon pouvoir, on lui aſſocie un mandarin lettré, qui a le titre de *ſurintendant des armes*. On fait d'ailleurs inſpecter ſa conduite par deux officiers tirés du même corps. Le général ne peut former aucune entrepriſe ſans les conſulter, & ils doivent rendre compte de toutes ſes opérations au bureau de la guerre.

Les dix-huit mille mandarins militaires ont ſous leurs ordres plus

de ſept cens mille hommes d'infanterie, & deux cens mille de cavalerie. Toutes ces milices ſervent de gardes aux grands mandarins, aux gouverneurs, aux officiers, aux magiſtrats; elles les accompagnent dans leurs voyages; elles veillent à leur sûreté, pendant la nuit, aux environs des hôtelleries : & chaque fois que le mandarin s'arrête, elles ſont relevées par d'autres gardes. On les a diviſées en pluſieurs légions, & chaque légion eſt compoſée de dix mille ſoldats, qui forment cent compagnies de cent hommes. Les Tartares ont des enſeignes jaunes; les Chinois en ont de vertes. Les chefs de chaque corps ſont chargés d'exercer régulièrement

leurs troupes. De tems en tems, il y a des revues, où l'on viſite les chevaux & les armes. Quand toutes ces choſes ne ſont pas en bon état, les coupables ſont punis ſur-le-champ ; les Chinois par le bâton, les Tartares par le fouet.

La paye du fantaſſin eſt de cinq ſols par jour, avec une meſure de riz ſuffiſante pour l'entretien d'un homme : le cavalier en a une fois autant, & deux meſures de petites fèves pour ſon cheval. Ces troupes ſont payées tous les trois mois ; & en tems de guerre on les défraie jour par jour. Les femmes perçoivent dans les villes où elles font leur ſéjour, une partie de la ſolde de leurs maris ; ce qui ſuffit

pour leur entretien & celui de leur famille. Le ſervice eſt ſi avantageux, qu'il n'eſt pas néceſſaire, comme en Europe, d'employer la violence, l'argent ou l'artifice pour enrôler des hommes; ils s'engagent gratuitement & d'eux-mêmes. Mais parmi les gens de guerre on en trouve peu qui ſoient dans l'aiſance: la prodigalité eſt la vraie cauſe de la misère où la plupart ſe ſont réduits. Non contens de manger d'avance leurs appointemens, ils diſſipent encore leur bien de famille, & tous les fonds que leurs pères avoient amaſſés à la ſueur de leur front ou par leur valeur.

Les Chinois, naturellement ti-

mides, ſont d'aſſez mauvais guerriers ; le moindre effort eſt capable de les rompre. Les Tartares eux-mêmes paroiſſent s'être amollis dans ce climat voluptueux : la paix profonde, dont ce royaume jouit depuis long-tems, a achevé d'énerver leur courage. Ce ſont cependant encore les troupes favorites des empereurs de la Chine.

La milice chinoiſe a ſpécialement pour objet de prévenir les révoltes, d'appaiſer les ſéditions, de purger les grands chemins de voleurs & de brigands. Ces derniers ſont obſervés avec une attention ſi ſuivie, qu'il en eſt peu qui échappent à la juſtice. Lorſqu'il eſt queſtion de guerre, on détache plu-

ſieurs bataillons de chaque province pour former une armée. Les ſoldats ne portent ordinairement l'habit militaire que pour le ſervice, c'eſt-à-dire, pour monter la garde, faire l'exercice, paſſer en revue, ou eſcorter les mandarins : dans les autres tems, ils ſe livrent à la profeſſion dans laquelle ils ſont nés.

Je vis dernièrement exercer un corps de quatre mille hommes d'infanterie. Ils étoient rangés ſur deux lignes; les officiers ſupérieurs étoient à cheval, armés d'arcs & de flèches; & les ſubalternes à pié, avec des épées plus ou moins longues, ſelon leur grade. Toutes ces troupes gardèrent un profond ſilence,

juſqu'au moment où le commandant fit tirer un petit canon porté par un chameau. A ce ſignal, elles avancèrent, reculèrent, & firent leurs évolutions, ſuivant la diſcipline du pays. Elles ſe partagèrent enſuite en pluſieurs compagnies ; & ſe mettant à genoux très-près les unes des autres, elles reſtèrent dans cette poſture pendant quelques minutes. Elles ſe levèrent, reprirent leur poſte, & ſe formèrent de nouveau ſans la moindre confuſion. Par ce que j'ai vu de leurs mouvemens, je crois qu'on pourroit aiſément les dreſſer à toutes ſortes d'exercices.

Une maxime que la politique chinoiſe regarde comme très-im-

portante, eſt celle qui défend à ceux qui ſont à l'armée, de rien écrire de ce qui ſe paſſe ſous leurs yeux. Par-là les officiers généraux ſont les ſeuls qui puiſſent apprendre au prince ce qu'il eſt néceſſaire qu'il connoiſſe, & ne courent point de riſque de voir leur réputation attaquée par des relations étrangères. Ils ont droit de s'adreſſer immédiatement à l'empereur il y a même des tems & des occaſions où ils doivent le faire par obligation. Quand ils ont quelque fait à annoncer à la cour, ils conviennent entr'eux de la manière dont il faut l'expoſer, pour ne pas taire ce qu'il eſt à-propos de dire, ou pour ne pas dire ce qu'il

eſt important de tenir caché. Il eſt difficile qu'ils puiſſent tous s'accorder à tromper le maître dans une choſe de conſéquence. S'il arrive qu'un officier penſe autrement que les autres, il a le droit d'écrire ſecrètement à la cour, pour informer le prince de ce qu'il croit néceſſaire; mais il doit être extrêmement réſervé : ſi ſes informations ſont exactes, ceux qui en ont donné de fauſſes ſont punis ſévèrement; mais ſi dans ſon procédé on découvre de la mauvaiſe foi ou de la paſſion, il eſt lui-même perdu ſans reſſource.

C'eſt de l'habileté & de la bonne conduite d'un général, que les Chinois font dépendre la gloire

& le bonheur d'une guerre. Mais de même que tous les ſuccès lui ſont attribués, il eſt auſſi reſponſable de toutes les pertes. Coupable, ou non, dès qu'il n'a pas réuſſi, il faut qu'il périſſe, ou au moins qu'il ſoit puni. Cette conduite paroît d'abord contraire à la raiſon; mais, en l'approfondiſſant, on ne la trouve plus telle, relativement aux peuples chez qui elle a lieu. C'eſt en effet de la perſuaſion où chacun eſt ici, que cette maxime eſt réduite en pratique, que dépend le bon ordre qui règne dans l'empire. Ainſi, un général qui perdroit une bataille pour avoir obéi aux ordres de la cour, éviteroit difficilement la mort, quel-

ques bonnes raiſons qu'il pût alléguer. On ne diroit pas qu'il n'a fait que ſe conformer à ce qu'on lui avoit preſcrit, mais qu'il eſt ou un étourdi ou un lâche. On diroit qu'il auroit dû interpréter la volonté de celui qui l'a mis à la tête de ſes troupes; on diroit qu'il ne ſait pas ſon métier, &c. Ici, plus que par-tout ailleurs, le ſouverain ne doit jamais avoir tort.

Dès que la guerre eſt terminée, l'empereur ſe fait lire la liſte de tous ceux qui s'y ſont ſignalés, & leur décerne des récompenſes proportionnées au genre & au nombre de leurs ſervices. Il donne aux morts des titres honorables, qui paſſent à leurs enfans, auxquels

il assigne une subsistance honnête, jusqu'à ce qu'ils soient en état de pouvoir être employés dans la magistrature ou dans le militaire.

L'usage de l'artillerie est assez moderne à la Chine; on ne s'y sert de canons que depuis un siècle & demi. Ce furent les Portugais qui en firent présent à l'empereur; & l'on commença dès-lors à en fabriquer sur leur modèle. Mais il fallut avoir recours aux jésuites, qui s'y prêtèrent avec empressement. C'est ainsi que des ministres de paix négligèrent leurs fonctions augustes pour forger les foudres de la guerre.

L'objet du gouvernement est la tranquillité publique; objet natu-

rel d'un état qui n'a point d'ennemis au-dehors, ou qui croit les avoir arrêtés par des barrières. L'empire eſt actuellement défendu à l'orient & au midi par une mer orageuſe, & par des côtes inabordables ; au couchant, par des montagnes inacceſſibles ; au nord, par la grande muraille ou des places fortes, & par les provinces tributaires de la Tartarie. D'ailleurs les hiſtoires de la nation louent peu les actions guerrières, elles n'exaltent que les vertus pacifiques. La paix & la ſervitude achèvent d'énerver ce peuple naturellement lâche & timide. Il ne s'agit que de le maintenir dans ſon calme & dans ſon équilibre de foibleſſe. Mal-

heur à l'état, ſi l'eſprit militaire venoit à animer les troupes ! le feu embraſeroit les quatre coins de l'empire. L'humeur guerrière ſe nourrit de combats ; & dans de vaſtes états, où les mouvemens vont ſi lentement de la circonférence au centre, l'ambition & le mécontentement ſouleveroient bientôt des courages impatiens, qui, faute d'objets au-dehors, ſeroient forcés d'agir ſur l'état même. Il vaut mieux que la Chine ſoit conquiſe par l'étranger, que démembrée par des enfans rebelles ; plus heureuſe de policer ſes vainqueurs, que de détruire ſes ennemis.

LETTRE XXIV.

De Péckin, le 28 Septembre 1781.

IL y a quelques jours, madame, que j'ai été témoin d'un ſpectacle bien triſte : un malfaiteur condamné à la cangue ſubiſſoit ce châtiment. C'eſt une eſpèce de carcan, compoſé de deux planches larges, épaiſſes, & échancrées au milieu : on les joint enſemble après qu'on y a inſéré le col du criminel. En cet état, il ne peut ni voir ſon corps, ni porter les mains à ſa bouche, & il eſt obligé de recevoir ſa nourriture par le ſecours d'autrui. Il eſt chargé jour & nuit de cette importun fardeau, plus

ou moins peſant, ſelon la qualité du crime. Le poids commun eſt de cinquante livres ; il peut aller juſqu'à deux cens ; & le ſupplice dure pluſieurs mois, pendant leſquels le coupable eſt obligé de ſe montrer tous les jours dans les marchés ou à la porte des temples ; c'eſt une peine flétriſſante. Il eſt permis aux parens & aux amis de ſoulever la cangue pour ſoulager le patient : mais afin que perſonne ne ſoit tenté de l'en délivrer, le juge fait coller dans les jointures deux bandes de papier, ſcellées du ſceau public. Sur ce papier eſt écrit, en gros caractères, la nature du crime, & la durée du châtiment. Lorſque le terme de la pu-

nition eſt expiré, on ramène le criminel aux piés du magiſtrat qui le délivre; & après lui avoir fait donner une légère baſtonade, car c'eſt preſque toujours par-là que commencent & finiſſent les punitions à la Chine, il l'exhorte à ſe mieux conduire à l'avenir.

Quand les coups de bâton ne paſſent pas le nombre de vingt, c'eſt une correction paternelle, qui n'a rien de déshonorant. L'empereur traite quelquefois ainſi ſes miniſtres & ſes principaux officiers, & enſuite les voit & agit avec eux à l'ordinaire. Il ne faut, pour mériter cette punition, qu'avoir volé une bagatelle, que s'être emporté de paroles; ſi le ma-

giſtrat en eſt inſtruit, il fait exercer auſſitôt l'inſtrument de cette correction. C'eſt une groſſe canne de bambou, demi-plate, & longue de quelques piés. Le juge eſt aſſis gravement devant une table, ſur laquelle eſt une boîte remplie de petits bâtons longs de ſix à ſept pouces. Au ſigne qu'il donne en jettant un de ces bâtons, on ſaiſit le coupable; on l'étend ventre contre terre, & on lui applique autant de coups ſur le derrière, que le magiſtrat a tiré de petits bâtons de la boîte. Il faut obſerver que quatre coups ſont comptés pour cinq, & c'eſt ce qu'on appelle la grace de l'empereur, qui en qualité de père tendre, diminue tou-

jours quelque chose du châtiment. Après avoir subi la correction, le patient se met à genoux devant le juge, se courbe trois fois jusqu'à terre, & le remercie du soin qu'il veut bien prendre de son amendement.

Une chose fort singulière, c'est qu'on loue des hommes qui, pour de l'argent, subissent le châtiment du coupable. Ils escamotent la personne, en prenant subtilement sa place, & gagnent ainsi leur vie à recevoir des coups de bâton. On a encore un autre moyen d'éviter une partie de la correction, c'est de s'entendre avec les exécuteurs, qui ont l'art de ménager leurs coups avec une légèreté

qui les rend preſqu'inſenſibles.

Un mandarin a le droit de faire donner la baſtonnade en tous lieux, même hors de ſon diſtrict. Auſſi quand il ſort, eſt-il toujours accompagné d'officiers de juſtice, qui portent devant lui la canne de bambou. Si quelqu'homme du peuple demeure à cheval lorſqu'il paſſe, ou ne ſe hâte point de ſe retirer, il reçoit auſſitôt quelques coups par ſon ordre; & cette exécution eſt ſi prompte, que ſouvent elle eſt faite même avant que les paſſans s'en ſoient apperçus.

La baſtonnade eſt encore le châtiment commun des ſentinelles qu'on trouve endormies pendant la nuit, des enfans, des écoliers, des gens

ſans

ſans aveu, des mendians & vagabonds. Il y a beaucoup de ces derniers à la Chine. Ces fainéans voyagent en troupes, ſe mêlent de dire la bonne aventure, & ne ſont ni moins fripons, ni moins hardis que nos Bohémiens d'Europe. La plupart ſont eſtropiés ou feignent de l'être; ils s'eſtropient même quelquefois pour exciter la compaſſion. Les uns ſe couvrent l'œil d'un emplâtre; d'autres ſe le ſont arraché réellement. Celui-ci ſe fait une bouche de travers, celui-là ſe raccourcit une jambe ou un bras. Enfin toutes les difformités artificielles que nous voyons pratiquer par nos mendians, ſont également connues & en uſage

à la Chine. Il eſt vrai que le gouvernement y eſt plus ſévère qu'en France contre ces ſortes d'impoſteurs; la canne de bambou leur fait retrouver bien vîte le nez, l'œil, le bras & la jambe, dont ils feignoient d'être privés. S'ils n'apportent pas ces défauts en naiſſant, ce ſont leurs parens, qui ſouvent les eſtropient dès l'enfance, pour les mettre dans le cas de gagner leur vie par ces miſérables artifices.

Dans les procédures criminelles, il n'eſt pas toujours beſoin d'un décret, pour conduire les malfaiteurs devant le juge. Dans quelque lieu que le magiſtrat découvre du déſordre, il a le pouvoir de le faire punir ſur-le-champ; ce qui

n'empêche pas que le coupable ne puiſſe encore être cité devant quelque cour ſupérieure, où ſon procès étant recommencé dans les formes, il eſt quelquefois châtié avec plus de rigueur.

Tandis que l'affaire s'inſtruit, il eſt conduit dans les priſons; mais elles n'ont ni l'horreur, ni la ſaleté des nôtres. Ce ſont des logemens commodes & ſpacieux, bâtis preſque de la même manière dans tout l'empire. Des hommes ſouvent innocens ou légèrement coupables, ne ſont-ils pas déjà aſſez malheureux d'être privés de leur liberté, ſans ajouter encore à cette perte, celle de la ſanté & de toutes les douceurs de la vie?

Les priſons de la Chine ſont toujours remplies d'une infinité de miſérables. Dans celles de Canton, on compte habituellement, juſqu'à quinze mille perſonnes qui y ſont détenues. L'état ne les nourrit point ; mais on leur permet de s'occuper de divers travaux qui leur donnent moyen de ſubſiſter. On enferme les ſcélérats dans des loges particulières où ils ſont enchaînés. Les autres ſe promènent le jour dans une cour ſpacieuſe : & le ſoir, on les fait entrer dans une grande ſalle pour y paſſer la nuit : des gardes veillent autour des priſons ; & font obſerver un profond ſilence. On a le plus grand ſoin de ceux qui tombent malades ;

on leur donne des médecins & des remèdes aux frais de l'empereur ; un officier eſt tenu de veiller à ce que chacun faſſe ſon devoir. On n'y entend point de bruit ; on n'y voit point de querelle ; la tranquillité y règne comme dans un monaſtère. A l'égard des priſonniers qui jouiſſent d'une bonne ſanté, chaque jour on leur apporte des vivres en abondance ; ce qui forme continuellement un véritable marché ; & le tout enſemble a l'air d'une petite république bien réglée. La priſon des femmes eſt ſéparée & grillée ; on leur donne par un tour ce dont elles ont beſoin ; & rarement les hommes en approchent.

Lorſqu'un malfaiteur eſt accuſé de quelque crime capital, ſon procès paſſe par cinq ou ſix tribunaux ſubordonnés les uns aux autres ; mais excepté dans quelques cas extraordinaires, où la juſtice doit être prompte, tels que la ſédition & la révolte, aucun d'eux ne prononce définitivement l'arrêt de mort. Les procès criminels doivent être examinés par l'empereur même : & nulle ſentence de mort n'eſt exécutée, s'il ne la ſigne après qu'elle lui a été préſentée juſqu'à trois fois. Il n'y a point de précaution qui paroiſſe exceſſive aux Chinois, lorſqu'il s'agit de conſerver la vie à un citoyen. Vous conclurez delà, que les crimes capitaux ſont plus

rares à la Chine qu'en Europe, où une procédure ſi lente ſeroit ſujette à trop d'inconvéniens. D'un autre côté, ces délais ſont favorables à l'innocence, & la délivrent preſque toujours de l'oppreſſion, quoiqu'elle ſe trouve expoſée à languir long-tems dans les chaînes.

Lorſque le crime eſt d'une énormité extraordinaire, le prince, en ſignant la ſentence, y joint les paroles ſuivantes : « auſſitôt qu'on » aura reçu cet ordre, que le cou» pable ſoit exécuté ſans délai ». S'il n'eſt queſtion que d'un crime ordinaire, l'ordre eſt adouci dans ces termes : « que le criminel ſoit » gardé en priſon juſqu'à l'autom» ne, & qu'il ſoit juſticié ». C'eſt

ordinairement à cette ſaiſon qu'eſt renvoyée la punition de tous les malfaiteurs condamnés à mort. Si l'empereur n'approuve pas la première ſentence d'un tribunal, il nomme d'autres juges pour reprendre le procès, juſqu'à ce que leur déciſion s'accorde avec la ſienne. Par-là il eſt toujours le maître de ſauver un criminel, ou de perdre un innocent dont il aura réſolu la délivrance ou la perte.

Dans les procédures ordinaires, la ſentence des tribunaux inférieurs eſt communiquée aux principaux officiers de toutes les cours ſouveraines; ainſi le ſujet le plus mépriſable jouit d'un privilége qui ne s'accorde parmi nous qu'aux perſonnes de la

plus haute distinction, d'être jugé par les chambres assemblées.

La question ordinaire & extraordinaire est établie à la Chine. Ce rafinement de cruauté, inconnu des nations barbares, ne devoit pas être ignoré chez un peuple civilisé, où depuis si long-tems les sciences & les arts sont cultivés. Ici, un magistrat interroge un criminel avec des leviers, & écrase à loisir un malheureux, sous la progression lente & graduée des plus horribles douleurs. Ingénieux dans l'art des tortures, il sait arrêter la mort, lorsque douce & charitable, elle s'avance pour délivrer la victime. Aussi voit-on ces infortunés, plongés depuis six mois dans les ca-

chots, les yeux éblouis de la lumière du ſoleil, les os briſés par un ſupplice préliminaire, plus horrible que celui qu'ils vont ſubir, s'avancer hideux & mourans au lieu de l'exécution.

Lorſqu'un criminel eſt condamné à mort, avant de lui prononcer ſa ſentence, on lui préſente un verre de vin, qui ſe nomme ici le *vin d'offrande*. Après la lecture de l'arrêt, la plupart de ces malheureux s'emportent en invectives contre ceux qui les ont condamnés. Les juges écoutent ces injures avec patience. Quelques-uns de ces malheureux s'amuſent à chanter dans le chemin qui les conduit à la mort, & boivent joyeuſement

le vin d'offrande & celui que leur préſentent des amis qui les attendent au paſſage, pour leur donner ce dernier témoignage d'attachement.

Les ſupplices capitaux ſont d'étrangler, de trancher la tête, & de tailler en pièces. Le premier eſt le plus commun, & paſſe pour le plus doux; c'eſt celui des gens de qualité. On ſe ſert d'une corde longue de ſept à huit piés, avec un nœud coulant qu'on paſſe au col des criminels. Quelquefois, par une faveur inſigne, l'empereur leur envoie un cordon de ſoie, & leur permet de s'étrangler eux-mêmes.

Le ſecond ſupplice eſt regardé comme le plus infame, & ne punit que les crimes énormes. Les

Chinois penſent qu'il ne peut rien arriver de plus honteux à un homme, que de ne pas conſerver, en mourant, ſon corps auſſi entier qu'il l'a reçu de la nature.

La troiſième eſpèce de punition eſt celle des rébelles ou des traîtres; elle a quelque choſe de barbare dans ſon appareil. On attache le patient à un pilier; on lui écorche la peau de la tête qu'on lui rabat ſur les yeux; on lui coupe enſuite ſucceſſivement toutes les parties du corps; on lui ouvre le ventre, & l'on jette ſon cadavre ou dans un foſſé ou dans la rivière.

On ne dreſſe point d'échafaud pour les exécutions; un criminel qui

qui doit être décolé ſe met à genoux dans quelque place publique, les mains liées derrière le dos; l'exécuteur s'avance & lui abat la tête d'un ſeul coup. La charge de ce dernier n'a rien de flétriſſant dans l'eſprit des Chinois; c'eſt au contraire un emploi de diſtinction, & le bourreau de Pékin porte la ceinture jaune, qui eſt l'ornement des princes du ſang. Vous voyez, madame, que chaque peuple a ſon opinion. Pour moi, il m'eſt arrivé quelquefois d'entendre débattre cette queſtion : *Si la perſonne du bourreau eſt infame?* J'ai toujours tremblé qu'on ne prononçât en ſa faveur, & je n'ai jamais pu me lier d'amitié avec ceux qui le rangeoient

dans la classe des autres citoyens. J'ai peut-être tort, mais je sens ainsi.

Fin du quatrième Volume.

TABLE

Pour les troisième & quatrième Volumes des Voyages.

TOME III.

LETTRE PREMIÈRE. *Introduction*, 1

LA CORÉE.

LETTRE II. *Idée générale de la Corée*, 3

LETTRE III. *Course dans l'intérieur des terres*, 42

LE JAPON.

LETTRE IV. *Description de Nangasaki*, 51

LETTRE V. *Police de Nangasaki*, 78

LETTRE VI. *Législation*, 87

LETTRE VII. *Puissance du Cubo & du Daïri*, 96

LETTRE VIII. *Religion*, 119

LETTRE IX. *Voyage de Nangasacki à Osacka*, 165

LETTRE X. *Voyages d'Oſacka à Méaco, & de Méaco à Idéo*, 187
LETTRE XI. *Caractére, éducation, arts & ſciences*, 236
LETTRE XII. *Mariages & funérailles*, 258

TOME IV.

LETTRE XIII. *Hiſtoire naturelle du Japon*, 1

FORMOSE.

LETTRE XIV. *Idée générale de Formoſe*, 26
LETTRE XV. *Courſe dans l'intérieur de l'Iſle*, 34
LETTRE XVI. *Hiſtoire de la révolution qui a ſoumis Formoſe à la Chine*, 41
LETTRE XVII. *Nourriture & mœurs des Formoſans*, 50

LA CHINE.

LETTRE XVIII. *Introduction*, 63
LETTRE XIX. *Deſcription de Canton*, 66

LETTRE XX. *Rencontre d'un Miſſionnaire François*, 71
LETTRE XXI. *Voyages dans l'intérieur de la Chine, depuis Canton juſqu'à Pekin*, 92
LETTRE XXII. *Deſcription de Pekin*, 131
LETTRE XXIII. *Gouvernement civil*, 165
LETTRE XXIV. *Gouvernement militaire*, 217
LETTRE XXV. *Légiſlation*, 235

Fin de la Table.

ERRATA.
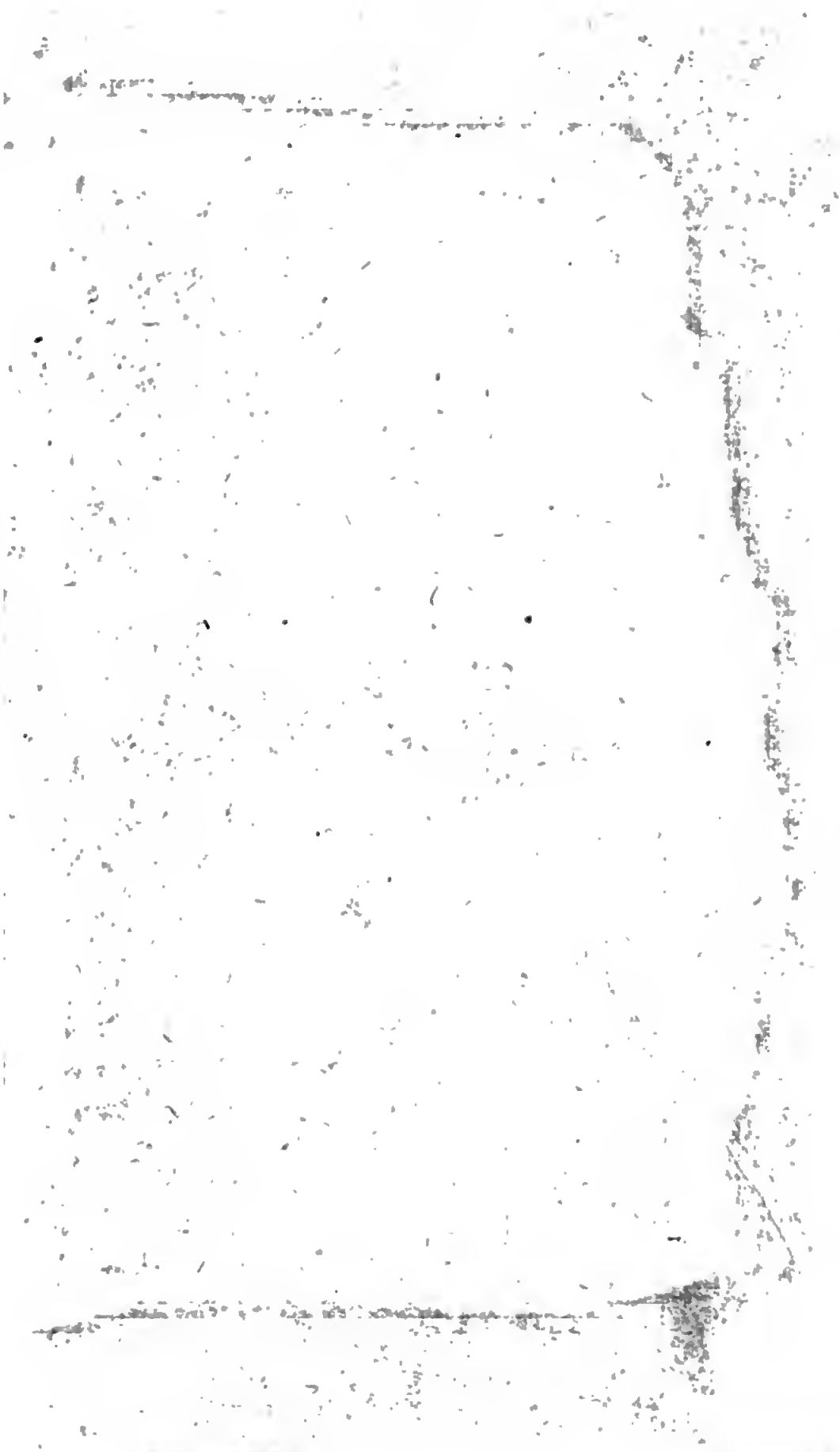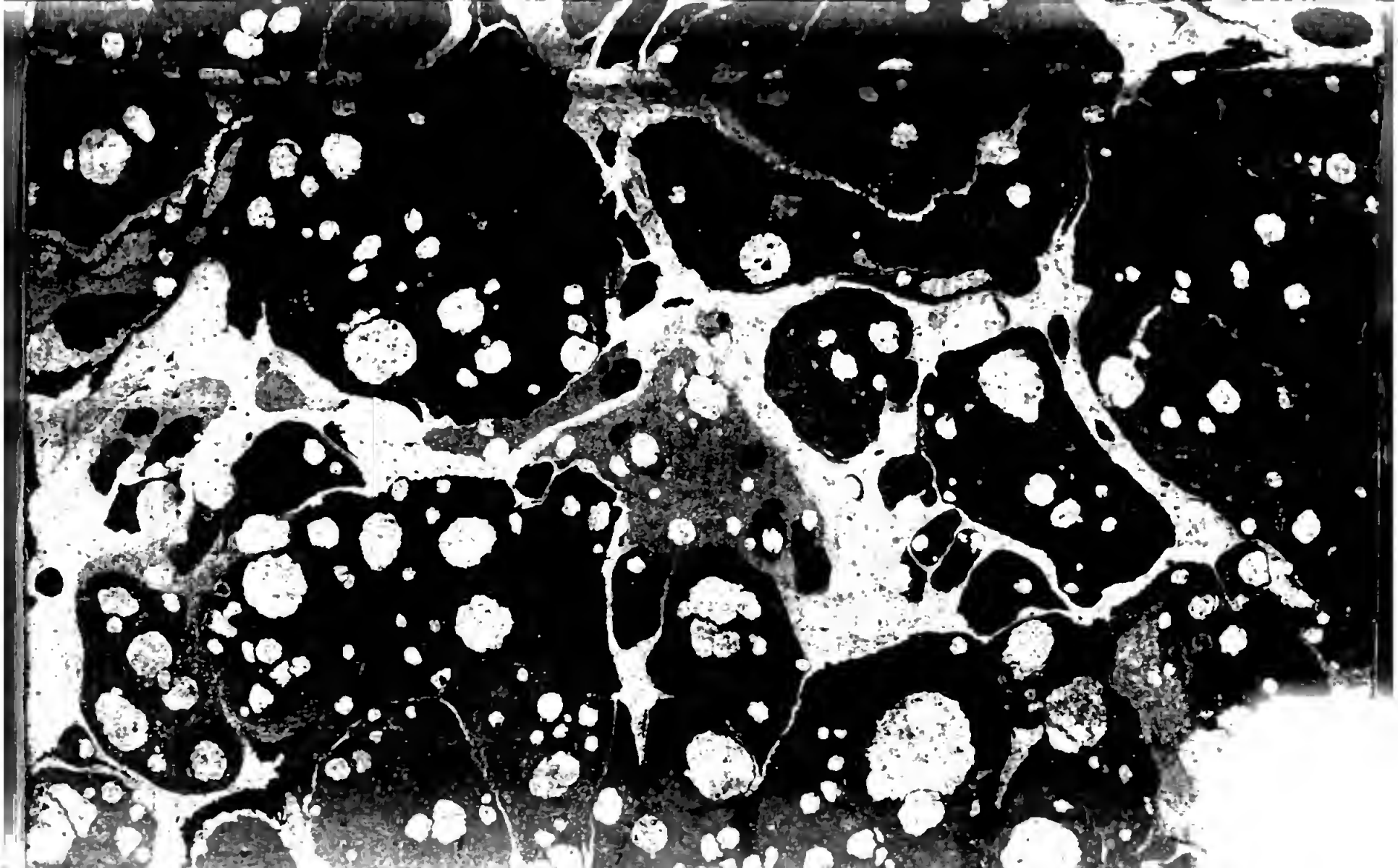
Page 165, LETTRE XXII, *liſez* XXIII.
Page 217, LETTRE XXIII, *liſez* XXIV.
Page 235, LETTRE XXIV, *liſez* XXV.